

1.

COMMUNE DE MONTREUX

Séance du 2 septembre 2009

Président : M. Pierre-André SPAHN
Secrétaire : Mme Françoise JORDAN
Scrutateurs : Mme Marcelle BRUECHER
M. Jean-François GAILLOUD
Huissier : M. Jacques PITTET

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués, ce mercredi 02 septembre 2009 à 20h00, en le Montreux Music & Convention Center à Montreux :

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation des procès-verbaux des séances des 17 juin 2009, ainsi que des 11 décembre 2008 (PGA), 21 janvier, 11 mars et 21 avril 2009 (PGA).
2. Prestation de serment d'une conseillère ou d'un conseiller en remplacement de :
 - 2.1. M. Bernard Gardiol (rad), démissionnaire ;
3. Nomination :
 - 3.1. d'un membre du Conseil intercommunal de l'association de communes SIGE Service intercommunal de gestion, en remplacement de M. Bernard Gardiol (rad), démissionnaire.
4. Communications du Bureau, notamment sur la composition des commissions chargées de l'examen de la prise en considération ou non :
 - 4.1. de la pétition en faveur du NED Music Club (Nouvel Espace Dancers) (date de la 1^{ère} séance de commission : jeudi 24 septembre 2009 à 18 h. 00) ;
 - 4.2. du postulat de M. Pierre RoCHAT demandant l'étude du regroupement des organismes intercommunaux dans une association de communes à buts multiples ;
 - 4.3. du postulat de M. Olivier Gfeller demandant un rapport de la Municipalité renseignant le Conseil communal sur la possibilité de rendre accessible au public l'ensemble des rives du lac sur le territoire communal (date de la 1^{ère} séance de commission : jeudi 10 septembre 2009 à 18 h. 30).
5. Correspondance.
6. Communication de la Municipalité.
7. Motions, postulats et interpellations déposés.

8. Rapports des commissions :

- 8.1. relatif au projet de plan général d'affectation (PGA) de la Commune de Montreux (territoire urbanisé) et au plan de constatation de nature forestière, ainsi que l'addenda au plan directeur communal (fiches « Eléments du patrimoine »), et réponse aux motions (anciennes) de MM. Roland Comtesse « Dynamiser et toiletter le RPA », Olivier Gfeller « Révision du plan des zones », Heinz Schoeneich « Révision du plan d'affectation et des zones sportives », Bernard Gret « Valorisation de l'espace CFF », Michel Detrey « Pour une réhabilitation des Communs de Clarens et aménagement de la Grande Place en parc public », à la pétition de M. Daniel Manzini et consorts « Contre le projet de construction au chemin du Petit-Clos / modification d'affectation » (03/2008) (rapp. : M. Grégoire Furrer) ;
- 8.2. relatif à l'adoption du PDL plan directeur localisé « Trait-Planches » du PPA Plan partiel d'affectation « Trait-Planches » et du rapport d'impact sur l'environnement (04/2009) (rapp. : M. Olivier Gfeller) ;
- 8.3. de la commission chargée de l'examen de la prise en considération ou non de la motion considérée comme postulat de M. Pierre Rochat « Pour un engagement montreusien dans le projet régional de patinoire » (rapp. : M. Ludwig Lemmenmeier) ;
- 8.4. de la commission chargée de l'examen de la prise en considération ou non de la pétition d'habitants de la rue du Pont sur les points d'insatisfaction générés par la requalification de cette rue (rapp. : M. Lionel Winkler) ;
- 8.5. relatif à l'octroi d'un crédit de Fr. 260'000.- nécessaire à l'organisation d'un concours de projets pour la reconstruction de l'esplanade du Grand Hôtel et de la couverture des voies CFF à Territet (15/2009) (rapp. : M. Guillaume Wicht) ;
- 8.6. sur le règlement instituant une aide financière à l'achat d'abonnements de transports publics et la réponse à la motion de M. Caleb Walther « Inciter les habitants de Montreux à acheter des abonnements de transports publics grâce à une aide financière communale » (16/2009) (rapp. : M. Patrick Haari) ;
- 8.7. sur la réponse à la motion (ancienne) de M. Pierre Rochat « Proposer la naturalisation à tous les étrangers établis depuis longtemps à Montreux » (17/2009) (rapp. : M. Christophe Privet) ;
- 8.8. sur l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif pour la mise en place d'une zone 30 à Clarens centre et gare de CHF 2'240'000.00, ainsi que pour la requalification des avenues Alexandre-Vinet (tronçon Grammont – Gambetta) et Mayor-Vautier (tronçon Rousseau – Grammont) (19/2009) (rapp. : M. Caleb Walther).

9. Préavis de la Municipalité :

- 9.1. sur l'acquisition de prestations de service de La Poste en vue de l'établissement et de l'attribution des EWID au sens de la LHR et un crédit d'investissement de CHF 175'000.00 (20/2009) ;
 - 9.2. relatif à la politique des sports et à la création d'un poste de délégué(e) au sport (21/2009) ;
 - 9.3. relatif sur la création d'un poste de délégué à l'énergie (22/2009).
10. Rapport-préavis de la Municipalité :
- 10.1. La mise en place d'une aide individuelle au logement et réponse à l'interpellation de M. Jean-Pierre Buholzer « Soutien financier de la Commune de Montreux pour l'aide individuelle au logement » et à la simple question de M. André Groux « La Municipalité songe-t-elle au logement (AIL) dans notre commune ? » (Rapport-Préavis 23/2009) ;
 - 10.2. relatif à la création d'un poste de délégué à l'énergie (22/2009) (date de la 1^{ère} séance de commission : mardi 22 septembre 2009 à 18 h. 00).sur la création d'un poste d'adjoint au service des finances avec la fonction de contrôleur interne et d'organisateur, d'un poste d'adjoint au service du personnel et d'un poste d'employé d'administration à 80 % à l'administration générale et réponse aux motions de M. Wolfgang Martz « Politique du personnel : pure administration ou gestion dynamique » et de M. Heinz Schœneich « demandant un rapport sur la démarche qualité et la possibilité de faire fonctionner un service par une convention d'objectifs » (24/2009).
11. Développement des motions et postulats suivants :
- 11.1. motion de M. Pierre-André Spahn « Etude globale incluant l'ensemble du territoire communal montreusien et tenant compte de critères écologiques, des standards minergie et de l'agenda 21 » ;
 - 11.2. motion de M. Michel Bongard « Pour l'achat de la parcelle de l'ancienne menuiserie Held située au centre de Montreux en vue d'y créer des logements subventionnés, des logements à loyers modérés et des structures à but social » ;
 - 11.3. postulat Mme Irina Gote « Pour la création de logements subventionnés et de structures sociales sur la parcelle de l'ancienne menuiserie Held » ;
 - 11.4. postulat de M. Michel Zulauf demandant à la Municipalité une étude visant à trouver sur le territoire communal un site susceptible d'accueillir un Musée du Jazz et le Musée de l'Audiorama.
12. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité.
13. Autres objets s'il y a lieu.

M. le Président Pierre-André Spahn salue la Municipalité – M. Neukomm nous rejoindra vers 20h30 – le secrétaire Municipal, votre secrétaire, les membres du bureau, le public et les

représentants de la presse qu'il remercie de leur présence ainsi que de relater nos débats avec exactitude et intégrité.

Présences : 79 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ont fait excuser leur absence :

M. Jean-Claude Doriot, Conseiller municipal.

Mmes Juliane Baumann, Zita Ceretti, Marie-Claire Fauconnier, Barbara Lüdemann, Christel Stadelmann, MM. Peter Bon, Francis Gonzalez, Jacques Lecoultré, Aurelio Mastropaolo, Denis Michel, Christian Vernier, Guillaume Wicht.

N'ont pas fait excuser leur absence :

Mmes Monia Ferreira, M. Thierry Cantarini, Alain Hiltmann, Georgette Morisod, Catherine Panissod, Gérald Perréaz, Domenico Silleri, Philippe Sonnard.

L'assemblée a été valablement convoquée, conformément à l'article 64 du règlement de notre Conseil. L'ordre du jour respecte également le règlement et si personne ne demande de modification, ce qui ne semble pas être le cas, M. le Président déclare la séance ouverte.

Il remercie l'assemblée de respecter les règles de la bien séance et du respect dans le cadre de nos débats et il implore la bénédiction de Dieu sur nos travaux.

Conformément à l'article 39 de notre règlement, ce dernier ainsi que le budget 2009 sont à votre disposition.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Président informe qu'il retire la motion qu'il devait développer sous le point 11.1 de l'ordre du jour car il me manque certaines informations qu'il aurait voulu intégrer dans son texte.

Comme toutes et tous l'ont certainement vu dans la presse, les partis Libéral et radical ont fusionné pour devenir le parti libéral / radical ou plus simplement le PLR.

De ce fait, nous n'avons plus que 5 groupes politiques dans notre conseil raison pour laquelle M. le Président a proposé au bureau de modifier la composition de nos commissions de la manière suivante : 3 PLR, 3 socialistes, 1 Vert, 1 UDC et 1 Montreux libre, proposition qui a été acceptée par notre bureau et qui rentrera en vigueur dès le prochain conseil. Les commissions permanentes qui sont déjà nommée continueront de fonctionner dans leur configuration actuelle jusqu'à la fin de la législature. Le tournus des présidences a également été adapté. Cette modification respecte l'article 43 alinéa 1 de notre règlement qui fixe à 7 membres au minimum le nombre de commissaires.

Comme toutes et tous l'ont constaté, le programme de ce soir est copieux pour ne pas dire plus, dès lors M. le Président remercie les orateurs d'être le plus concis possible dans leurs

interventions et de les faire en une seule fois afin que chacun puisse s'exprimer s'il en a envie !

1. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 17 JUIN 2009, AINSI QUE DES 11 DECEMBRE 2008 (PGA), 21 JANVIER, 28 JANVIER, 11 MARS ET 21 AVRIL 2009 (PGA)

M. le Président précise, en réponse à une question de M. Olivier Blanc que le Conseil n'approuvera pas le document règlement qui a été remis à titre d'information.

a) Séance du 17 juin 2009

La discussion est ouverte.

M. Daniel Manzini, p. 43, 4^{ème} §, compléter la phrase en ajoutant le verbe « obtenir ».

M. Anthony Huys précise qu'en p. 39 et 40, M. Ernest Cardis avait été mandaté par les Communes et non pas par Romande Energie.

La parole n'est plus demandée.

Tel que modifié, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie Mme Charlotte Chevallier, secrétaire suppléante, pour la rédaction de ce rapport.

b) Séance PGA du 11 décembre 2008

La discussion est ouverte.

M. Caleb Walther intervient concernant le bas de la p. 17, « ... le Conseil a une photo de la parcelle sous les yeux et il vient d'entendre que ce n'est pas une zone verte : c'est clairement le cas : »

La parole n'est plus demandée, tel que modifié, ce procès-verbal est accepté à l'unanimité

M. le Président remercie votre secrétaire.

c) Séance PGA du 21 janvier 2009

La discussion est ouverte.

M. Olivier Blanc, haut de la p. 12, constate que l'on parle de l'amendement No 9 de la commission mais il faudrait rajouter « tel qu'amendé ».

M. Caleb Walther, p. 13, ajouter « qu'à titre illustratif » après « les fiches du patrimoine » ; en p. 14, en fin de son intervention, ajouter « c'est pour des spécificités locales importantes » ; bas de la p. 30, M. Caleb Walther parle d'une part de mouvements de terre importants... (...) c'est finalement beaucoup plus qu'un déplacement de terre.

La parole n'est plus demandée, tel que modifié, ce procès-verbal est accepté à l'unanimité

M. le Président remercie votre secrétaire.

d) Séance PGA du 28 janvier 2009

La parole n'est pas demandée, ce procès-verbal est accepté à l'unanimité

M. le Président remercie votre secrétaire.

e) Séance PGA du 11 mars 2009

La discussion est ouverte.

M. Olivier Blanc intervient concernant les p. 9 et 11. Lorsque l'on parle de l'art. 29.2, rappelle que ce qui est modifié est la distance entre la limite latérale et le bâtiment et non pas l'ensemble de l'art. qui saute, contrairement à ce qui est indiqué. Dès lors, M. Blanc souhaite que l'on reprenne le texte tel qu'il est soit simplement le 1/5^{ème} à la place de 1/3.

M. Caleb Walther, ' . 26, milieu de la page, « chaque piscine impose et non pose » ; p. 33, 2^{ème} §, «... il semble assez difficile de les mettre à l'écart des nuisances... »

La parole n'est plus demandée, tel que modifié, ce procès-verbal est accepté à l'unanimité

M. le Président remercie votre secrétaire.

f) Séance PGA du 21 avril 2009

La parole n'est pas demandée, ce procès-verbal est accepté à l'unanimité

M. le Président remercie votre secrétaire.

Votre secrétaire tient à s'exprimer exceptionnellement afin de remercier chaleureusement MM. Nussbaum et Schoeneich, Pierre-Yves et Heinz, sans lesquels elle n'aurait jamais pu mener cet imposant travail à terme.

- Grand merci à tous les deux !

Applaudissements de l'assemblée.

2. PRESTATION DE SERMENT D'UNE CONSEILLERE OU D'UN CONSEILLER EN REMPLACEMENT DE :

2.1. M. Bernard Gardiol (rad), démissionnaire

M. le Président donne lecture de la lettre de démission de M. Bernard Gardiol.

Au cours de sa séance du jour, les membres du Bureau ont proclamé élu M. Jean-Richard Bays (PLR), en remplacement de M. Bernard Gardiol, conformément à l'art. 66 LEDP.

M. Bays est assermenté devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

Applaudissements de l'assemblée.

Le Conseil prend acte de cette prestation de serment.

3. NOMINATION :

3.1. d'un membre du Conseil intercommunal de l'association de communes SIGE Service intercommunal de gestion, en remplacement de M. Bernard Gardiol (rad), démissionnaire

Au nom du groupe PLR, Mme Karine Chevallier, propose la candidature de M. Yanick Hess comme membre et celle de M. Charles Meichtry comme membre suppléant.

Il n'y a pas d'autres propositions.

MM. Yanick Hess et Charles Meichtry sont élus à mains levées, à l'unanimité, respectivement membre et membre suppléant au Conseil intercommunal du SIGE.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU, NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION DES COMMISSIONS CHARGÉES DE L'EXAMEN DE LA PRISE EN CONSIDÉRATION OU NON :

4.1. de la pétition en faveur du NED Music Club (Nouvel Espace Dancers)

La commission suivante examinera cette pétition :

Présidence Socialiste : M. Christian Bécherraz

Membres : Mmes Madeleine Müller, Maja Liew, MM. Bernard Gret, Jean-Marc Forclaz, Lionel Winkler, Anthony Huys, Henri Supplici, Mario Di Sessa, Emmanuel Gétaz, Patrick Aubort.

4.2. du postulat de M. Pierre Rochat demandant l'étude du regroupement des organismes intercommunaux dans une association de communes à buts multiples

La commission suivante examinera ce postulat :

Présidence Radicale : M. Olivier Mark

Membres : Mme Jacqueline Pellet, MM. Franco Meichtry, Pierre Rochat, Charles Meichtry, Ludwig Lemmemeier, Denis Golaz, André Groux, Ahmad Jahangiri, Christophe Privet, Lionel Winkler.

4.3. du postulat de M. Olivier Gfeller demandant un rapport de la Municipalité renseignant le Conseil communal sur la possibilité de rendre accessible au public l'ensemble des rives du lac sur le territoire communal

La commission suivante examinera ce postulat :

Présidence Libérale M. Bernard Tschopp

Membres : Mme Juliane Baumann, MM. Christian Mathez, Michel Posternak, Stéphane Barbey, Olivier Gfeller, Denis Golaz, Daniel Guex, Antonio Di Tria, Alexandre Staeger, Edmond Chevalley.

M. le Président précise que le nouveau tournus des présidences entrera en vigueur lors du prochain Conseil.

5. CORRESPONDANCE

M. le Président a reçu le courrier suivant :

- a) Lettre de PLR. (annexe 1)
- b) Démission de M. Peter Bon. (annexe 2)

Ce conseiller sera remplacé lors de notre prochaine séance.

- c) Question de M. Pierre Rochat. (annexe 3)
- d) Deux courriers signés par Mme et M. Eric Collet concernant le projet de construction de 16 appartements résidentiels au chemin des Vignerons à Chailly. (annexe 4)

6. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE

Les membres du Conseil ont reçu une communication sur le PPA Traits – Planches » et sa convention.

7. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DEPOSEES

Trois interpellations, trois motions dont une demandant l'urgence (art. 76 RCcom) et un postulat ont été déposés sur le bureau de M. le Président

Les titres des motions sont les suivants :

- a) Pour sauver la ferme de la rue du Port à Clarens, achetons-la et réalisons un centre de rencontre pour les jeunes et les aînés ainsi qu'un « Marché à la ferme » (Mme Jocelyne Bouquet) ;
- b) Amendes d'ordre est Festivals. (M. Salvatore Giannone)

Motion par voie d'urgence déposée par Mme Bouquet :

- c) Pour regrouper certains services de l'administration communale et créer un pôle socioculturel : achetons la parcelle 142 « ancienne menuiserie Held »

Mme Bouquet justifie sa demande comme suit : « Une motion et un postulat traitant du même sujet sont développés au point 11.2. et 11.3. de l'ordre du jour, par souci de cohésion j'invoque l'urgence, selon l'art. 76 alinéa 2 de notre règlement, et souhaite que l'assemblée accepte que je développe ma motion ce soir. »

Le Conseil accepte la voie d'urgence à une évidente majorité.

Le postulat s'intitule :

- d) Pour une prise en charge hors-mur des jeunes en rupture sur la Commune de Montreux. (M. José Jorge)

Les deux motions seront développés lors de notre prochaine séance et le postulat sous le point ad hoc de l'ordre du jour.

8. RAPPORTS DES COMMISSIONS :

- 8.1. relatif au projet de plan général d'affectation (PGA) de la Commune de Montreux (territoire urbanisé) et au plan de constatation de nature forestière, ainsi que l'addenda au plan directeur communal (fiches « Eléments du patrimoine »), et réponse aux motions (anciennes) de MM. Roland Comtesse « Dynamiser et toiletter le RPA », Olivier Gfeller « Révision du plan des zones », Heinz Schoeneich « Révision du plan d'affectation et des zones sportives », Bernard Gret « Valorisation de l'espace CFF », Michel Detrey « Pour une réhabilitation des Communs de Clarens et aménagement de la Grande Place en parc public », à la pétition de M. Daniel Manzini et consorts « Contre le projet de construction au chemin du Petit-Clos / modification d'affectation » (03/2008) (rapp. : M. Grégoire Furrer)**

M. le Président prend la parole et constate que nous y sommes, voilà enfin ce PGA arrivé à terme, après plusieurs centaines d'heures de travail en commission, plusieurs séances de notre Conseil uniquement consacrées à ce préavis, sans parler du travail énorme du secrétariat pour l'établissement des PV qui viennent d'être acceptés, trois présidents et présidente plus tard, ce gros bébé a passé à l'adolescence et est prêt à franchir la dernière ligne le menant à maturité.

Avant d'ouvrir le débat, M. le Président souhaite remercier certaines personnes pour le travail qu'ils ont accompli durant ces 18 mois de travaux. La liste n'est bien sûr pas exhaustive et il prie de l'excuser si quelqu'un était oublié.

M. le Président remercie donc en son nom et au nom de notre Conseil, dans le désordre : M. Grégoire Furrer, Président de la commission PGA, votre secrétaire, Heinz Schoeneich, Pierre-Yves Nussbaum ainsi que les commissaires et commissaires suppléants.

Merci également à la Municipalité et aux services communaux, particulièrement à M. Jean-Lou Barraud pour leur disponibilité.

Bravo pour votre travail et encore Merci.

Un petit mot également pour le Président du milieu, M. Giannone, qui a dirigé en plénum le gros des débats, ce qui n'a pas toujours été facile : Merci Salvatore.

Ce soir le Conseil va voter les conclusions du préavis. Cela signifie que la discussion ne sera ouverte que sur lesdites conclusions de ce PGA afin que chacun puisse s'exprimer et donner sa tendance concernant l'acceptation ou non de ce préavis.

Par mesure de simplification, M. le Président donnera la parole aux président(e)s de groupes selon leur ordre d'importance, en commençant par le parti Libéral – Radical.

La discussion est ouverte.

Mme Karine Chevallier précise que le groupe libéral – radical tient d'abord à saluer l'effort consenti par tous les partenaires afin que notre Conseil communal puisse ce soir voter les conclusions d'un PGA longtemps imaginé et travaillé.

Il convient aussi de souligner l'importance du travail effectué par les commissaires chargés de l'étude du préavis. Notamment, ceux issus du parti libéral et radical qui, afin de défendre les intérêts de nos concitoyens, ont déposé plus de 130 amendements lesquels ont en grande majorité été acceptés par l'ensemble de notre Conseil.

Il s'agit également ce soir de remercier le Président de la commission pour son travail et son engagement.

Il convient de dire que le préavis municipal n'est pas parfait. On peut à ce stade regretter par exemple les coûts de construction engendrés par certaines mesures, le manque de vision concernant l'aménagement de certains espaces comme celui de la Grand'Rue en termes de commerces et de trafic, la longueur des procédures des demandes de permis de construire, etc...

Le groupe libéral – radical regrette cette situation mais dans la configuration politique actuelle de notre Commune, il en est ainsi. Ce constat est l'une des raisons pour lesquelles nombre d'amendements proposés par les commissaires du groupe libéral – radical, visaient à amoindrir les contraintes prévues à la liberté d'entreprendre. Ces amendements ayant été majoritairement acceptés, Mme Chevallier, au nom de son groupe, estime que la population montreusienne devrait maintenant pouvoir se retrouver dans ce PGA. Raison pour laquelle le

groupe libéral – radical se rallie à la solution élaborée au sein de notre plénum car elle correspond à un compromis qu'il peut accepter.

En effet, le PGA tel qu'il nous est présenté ce soir est un outil utile, moderne et devant servir le développement urbain de notre Commune. Il permettra également de poursuivre les processus de construction déjà initiés. Cette étape à elle seule est à saluer.

En conclusion le groupe libéral – radical se réjouit de pouvoir enfin quitter la phase d'élaboration et passer à l'étape suivante. C'est pour toutes ces raisons que le groupe libéral – radical invite le Conseil à voter ce préavis tel qu'amendé.

Mme Irina Gote, s'exprime au nom du groupe socialiste qui tient à saluer l'immense travail effectué par la Municipalité, les services communaux et les groupes de travail. La commission de notre Conseil a également effectué un travail de titan, de nombreuses séances pour un total de 160 heures : quel engagement ! Un grand merci est également adressé à votre secrétaire pour la rédaction et l'exactitude des débats sous forme de cinq procès-verbaux soit un total de 200 pages.

Grand merci pour tous les collègues du Conseil, pour leur présence et leur participation active. Pour les simples miliciens que sont conseillères et conseillers, ce dossier d'importance a beaucoup alourdi l'agenda politique de l'année 2008 – 2009 et a demandé beaucoup de sacrifices dans l'organisation tant sur le plan professionnel que privé.

Toutes et tous sont conscients que les décisions prises auront un immense impact sur notre cadre de vie durant de nombreuses années. Ce rôle de décideur qui incombe au Conseil communal a fait que l'assemblée a pris le temps du débat à la mesure de sa responsabilité.

Toutes les différentes tendances politiques ont pu exprimer leur voix et certains ont insisté sur des points qui pour d'autres étaient sans importance. Chaque formation a apporté à ce document des modifications allant dans le sens des valeurs politiques défendues. Certaines positions ont été enterrées dans le débat et d'autres ont passé la rampe mais était-ce à juste titre ?

Toutefois, le groupe socialiste propose à l'unanimité de ses membres d'accepter le PGA de notre Commune tel que façonné par notre Conseil tout en tenant à rappeler de manière non exhaustive quelques points importants qui n'ont malheureusement pas passé au vote :

- tout d'abord le groupe socialiste s'est battu pour le maintien des parcelles 8'230 à 8'234 « Château du Châtelard » en zone de verdure, zone qui préserverait le site de toutes constructions futures ;
- l'article 5 du règlement « zone urbaine » dans lequel les socialistes ont voulu introduire le principe que pour toute nouvelle construction d'habitation, 20% de la surface-plancher soit affectée à du logement subventionné. Véritable mesure sociale, cette proposition n'a pas eu les faveurs du Conseil ;
- Les socialistes ont fait la même proposition pour l'article 7 « zone de forte densité », mais sans résultat ;
- Ils sont revenus à la charge dans le cadre de l'article 13 « zone de préservation des sites » pour sauver le site du Château du Châtelard de toute construction mais, là aussi, sans succès.

Un constat général s'impose pour le groupe socialiste : la vision municipale du PGA était plus restrictive sur bien des aspects que celle résultant des travaux de la commission ad hoc ou encore que celle émanant du Conseil.

Ainsi, le projet de la Municipalité était celui auquel les socialistes adhéraient le plus et celui qui correspondait le mieux à leur sensibilité de gauche.

Aujourd'hui, le débat est clos et il faut aller de l'avant. La procédure est encore longue. Le document ira au Canton pour acceptation pour ensuite nous revenir pour une mise à l'enquête. Pour que le dossier puisse suivre son cours, c'est au Conseil de se déterminer et, comme le veut la démocratie, il faut voter.

M. Yves Laurent Kundert s'exprime au nom du groupe des Verts. Il se rallie aux remerciements adressés aux membres de la commission ainsi qu'à tous ceux qui ont participé à l'élaboration de ce nouveau PGA.

Les Verts l'acceptent car il marque un progrès par rapport à la situation actuelle encore régie par le PGA de 1972. Cela dit toutes les décisions prises par le Conseil ne les satisfont pas. Le texte de la Municipalité proposait une excellente protection des villages, notamment en introduisant des fiches patrimoines. On peut se demander si après le vote du Conseil, la protection sera toujours aussi efficace.

Les Verts regrettent aussi que l'on ait accepté de sacrifier les jardins au stationnement. Dans le même ordre d'idées, ils prévoient un statut spécial pour assurer les vues depuis les routes de corniches : il fallait espacer les bâtiments. Cette disposition est heureusement maintenue. Malheureusement la distance, elle, a été affaiblie.

Les Verts pourraient citer d'autres exemples. Cependant, aujourd'hui ils disent choisir entre le projet tel qu'il ressort des travaux du Conseil et le statu quo, ils préfèrent très nettement la première solution.

Ils voteront donc ce projet et invitent l'assemblée à en faire de même.

M. Salvatore Gianonne s'exprime au nom de l'UDC qui se rallie aussi à tous les remerciements adressés. L'UDC acceptera ce PGA tel qu'amendé. Il est clair qu'en tant que président 2008 – 2009, M. Giannone a pu constater l'énorme travail qu'a représenté de dossier. Il espère que toutes les décisions ont été prises en âme et conscience et en toute réflexion.

M. Emmanuel Gétaz précise que Montreux Libre votera et défendra le PGA tel qu'il a été adopté. Il remercie tous ceux qui en ont permis l'aboutissement.

Ce PGA est un progrès très important, un véritable saut qualitatif, un changement de vision. Il représente une nouvelle manière d'aborder le développement de Montreux dans le respect de ses qualités architecturales, paysagères et écologiques.

C'est dans vingt ans que nous serons jugés par les résultats de la décision de ce soir. C'est dans le temps d'une génération que nous pourrions nous retourner et analyser les vrais résultats du PGA. Mais soyons sûrs qu'il va marquer un tournant dans la politique d'urbanisme de notre ville même s'il ne couvre pas tout le territoire, ce qui est regrettable.

Dans un premier temps, le PGA a le potentiel de marquer un coup de frein au n'importe quoi architectural et à la destruction du patrimoine paysager de notre Commune. Dans un

deuxième temps, ce PGA a le potentiel d'influencer sur le type d'urbanisme qui se développera dans le futur à Montreux.

Respect de l'architecture de valeur, accent mis sur la qualité et l'esthétique, mise en valeur du paysage, de la diversité biologique, politique cohérente et qualitative pour les villages dont on préserve et promeut l'âme et leur valeur esthétique et de qualité de vie. Voici quelques exemples d'atouts de ce PGA.

Sur ces quatre points, comme sur d'autres aussi, l'ancien règlement ne donne pas assez de garanties et c'est pourquoi, au cours des dernières décennies Montreux a subi un tel saccage urbanistique.

Ce PGA n'est pas parfait et Montreux Libre regrette certaines dispositions, mais la population qui s'est exprimée tant de fois contre la révolution urbanistique actuelle, doit savoir que la plupart de ses préoccupations deviennent règlement dans ce PGA. Lorsque les habitants demandent la prise en compte de l'esthétique, le règlement dit que la qualité esthétique est désormais une exigence.

Lorsque les habitants des villages demandent la protection de ceux-ci, le règlement et les fiches éléments du patrimoine garantissent le respect de leur identité et la renforcent.

Lorsque les défenseurs des espaces verts veulent lutter contre le bétonnage à tout va, le règlement, le plan de zones et le plan des valeurs paysagères garantissent la protection de surfaces de parcs, de verdure, de vignes, des biotopes et la qualité des nombreux paysages et ainsi de suite.

Nous tenons ces règles et directives qui vont permettre de changer la politique d'urbanisme de Montreux. Nous les avons dans les mains, nous pouvons les utiliser et les faire valoir. Il restera des combats à mener, notamment contre les volets clos mais ce PGA change concrètement beaucoup de choses dans le sens de ce qui préoccupe la population.

Il est un exemple qui inspirera peut-être d'autres communes. C'est la raison pour laquelle il faut le soutenir et le faire voter par la population pour sceller un nouveau pacte en matière d'urbanisme à Montreux.

Montreux Libre défend donc l'idée que le Conseil soumette spontanément la validation du PGA au référendum populaire.

M. Pierre Salvi, Syndic, s'associe à cette gerbe de mercis en remerciant tout d'abord particulièrement les membres de la commission qui, dans un contexte émotionnel difficile, ont été saisis et ont décidé d'assumer le mandat qui leur était confié. Merci également à toutes celles et ceux qui ont travaillé et M. le Syndic soulignerait de manière très particulière les membres de la commission qui ont eu une attitude excessivement professionnelle tant par ce phénoménal emploi du temps en même temps que dans le professionnalisme jusque dans la gestion opérationnelle du projet qui leur a été confié : - Sincèrement très grand Merci. Remerciements également très particuliers à votre secrétaire, que l'on cite en général assez peu, la tâche était très complexe et la Municipalité s'associe aux remerciements du Conseil.

M. le Syndic parle ensuite de la suite de la procédure. Nous sommes aujourd'hui au terme d'une étape très importante qui représente environ 95% du travail. Durant l'été, le service de

l'urbanisme a mis à profit le temps à disposition pour s'employer à apporter les corrections au règlement et au plan en fonction des amendements qui ont été apportés par le Conseil communal étant entendu que lorsque ce dernier aura voté, le service finira ce travail et devra transmettre le projet modifié au Conseil d'Etat pour permettre une consultation complémentaire auprès de son autorité.

Ensuite de quoi, des réflexions, des commentaires, des propositions de modifications peuvent arriver et le nouveau projet modifié par les amendements du Conseil et respectivement les corrections techniques devra être mis à l'enquête publique de façon à ce que les modifications soient connues de toutes et tous et que les oppositions et respectivement des observations puissent être formulées.

Après quoi, la Municipalité devra rédiger un nouveau préavis qui portera sur les modifications qui en découleront et enfin le projet définitivement approuvé par le Conseil communal sera transmis au Conseil d'Etat pour qu'il puisse transmettre les différentes observations aux oppositions et au terme de la procédure, par voie de décret, rendre exécutoire ce plan général d'affectation. Cela nous ramènera vraisemblablement à fin 2010 si nous sommes optimistes ou début 2011 si nous le sommes moins.

Ce n'est qu'à cette étape-là que le cas échéant, si le référendum devait être souhaité, soit par le Conseil, soit par un mouvement de citoyens, dans un temps relativement lointain.

En conclusion, M. le Syndic relève que les porte-paroles des groupes ont tout dit et il se permet ainsi une sorte de florilège en citant par ordre d'apparition :

« Ce plan général d'affectation est un outil moderne et utile qui aura un immense impact sur notre cadre de vie. Il marquera à l'évidence un progrès par rapport au règlement de 1972. Il traduit un changement de vision qualitatif qui se mesurera dans une génération, »

M. le Syndic en a terminé.

M. Heinz Schoeneich, en tant que professionnel de l'aménagement du territoire, souhaite faire part de son bilan par rapport au dossier PGA :

Sur les documents reçus en janvier 2008

Ce dossier est très marqué par la protection du **paysage**, vu du dehors. Ceci est directement lié au choix du mandataire, connu pour sa vision paysage et protection du patrimoine.

A contrario, il n'y a que très peu de prise en considération des besoins de **l'habitant**, vu/vécu du dedans.

Le règlement laisse beaucoup place à **l'appréciation** par le service. La Municipalité ne veut pas maîtriser, se fie/ se décharge sur un comité d'experts.

Le **comité d'experts** n'est pas indépendant, n'a pas de cahier des charges ni de délai.

La volonté de **densifier**, réelle dans les zones de coteau A et B, est contre-carrée par des règles de typologie et dégagement de vues. Par le changement complet de paradigme pour l'habitat en **coteau**, forçant les bâtiments dans la pente au lieu de les laisser selon les courbes de niveau, de nombreuses **habitations existantes seraient non-conformes**, donc sans possibilité d'agrandissement. Malgré l'amélioration du COS, le potentiel de densification est ainsi fortement diminué.

Les contraintes supplémentaires pour les **routes de corniche** par l'exagération des espaces libres rendent là également la densification impossible.

Il y a un **déni des voitures** en zone village, avec une contradiction flagrante par rapport aux obligations de places de parc par logement.

Les fiches **éléments du patrimoine** ne sont la vision que d'une personne, sans concertation avec les propriétaires intéressés, ne garantissant ainsi aucune équité de traitement.

La **sécurité du droit** n'est pas garantie, un propriétaire devant quasiment présenter un projet afin de connaître la valeur de son bien-fonds.

Par ailleurs, M. Schoeneich a été étonné par l'**incohérence dans le plan de zones** pour les propriétés en mains communales, églises, écoles, parcs.

Etonné par les **erreurs de plume**, pour un document élaboré et contrôlé maintes fois.
Étonné par l'**absence des axes** prévus dans le PDcom dans la structuration urbaine.
Étonné de la **qualité médiocre** du plan des valeurs naturelles, lacunaire, plein d'erreurs et inutilisable en l'état.

Enfin, étonné que les **opposants** n'aient pas été systématiquement entendus par la municipalité, ni informés de la suite de la procédure. Le fait que la commission les ait tous invités a été très apprécié.

Sur les amendements proposés par les libéraux-radicaux

Le 90 % des amendements a été proposé par la droite, qui pour rappel avait mis sur pied un groupe de suivi dès la mise à l'enquête publique du PGA en avril 2007.

Les buts des amendements proposés étaient entre autres les suivants, tendant à diminuer les effets négatifs et inacceptables et à rendre supportable la portée du PGA :

Prioriser l'habitant plutôt que le paysage

Permettre une densification

Éviter d'imposer une typologie

Éviter une ségrégation économique

Ceci a pu être partiellement atteint, notamment sur :

Les fiches éléments du patrimoine, le comité d'experts, la coordination AF/AT, le remplacement des interdictions et des obligations par des encouragements, la diminution des contraintes des routes de corniches, la suppression des proportions longueur/largeur, l'introduction de l'entente entre voisins.

Sur les travaux en commission (d'avril à novembre 2008)

Avec seulement 2 professionnels (libéraux) dans la commission, un gros travail de **vulgarisation et de mise à niveau** a été nécessaire.

Seule la moitié des commissaires étaient propriétaires, les **locataires** avaient parfois un peu de peine à comprendre la problématique.

Les travaux de la commission se sont bien déroulés, dans une **ambiance constructive**, avec de vrais débats au plan politique.

Pour une très grande majorité des amendements, même si les débats ont été parfois nourris, un **large consensus** a pu être dégagé au sein de la commission.

Merci à Grégoire pour le pilotage tout en finesse des travaux de la commission.

Pour rappel, le calendrier concocté par la municipalité pour la commission prévoyait 50 à 60 h de séances en 2 mois. Il aura fallu 160 h de séances en 6 mois.

Sur les débats en plénum de Conseil communal (de décembre 2008 à avril 2009)

M. Schoeneich a été très déçu par certaines interventions très virulentes par rapport à des amendements qui en commission ont été approuvés à la quasi unanimité ainsi que par le dépôt d'amendements de dernière minute.

Lors du traitement d'un préavis par une commission ad hoc, qui se réunit une ou deux fois avant de rendre son rapport, il est assez normal que de nouveaux amendements soient présentés lors du débat en séance de Conseil.

Par contre, dans le cadre du PGA, durant les 6 mois de travail en commission, il me semble que chacun avait la possibilité de communiquer avec les commissaires, pour connaître l'avancement du dossier ou faire part de remarques, afin qu'elles soient proposées en commission, analysées et contrôlées par rapport à la cohérence de l'ensemble du dossier.

Apparemment dans certains groupes, la communication entre les commissaires et la base ne fonctionnait pas, ni dans un sens ni dans l'autre et c'est dommage.

Conclusions

Allant dans le sens du PDcant, ce PGA amendé permettra une certaine densification, notamment dans les zones de coteau A et B, ainsi qu'une évolution dans les villages, avec la garantie de la prise en compte des intérêts des propriétaires.

Toutefois, pour les professionnels de l'aménagement du territoire, le PGA restera un outil assez lourd et compliqué à utiliser.

C'est un beau défi, que M. Schoeneich se réjouit de relever et il invite l'assemblée à accepter ce dossier.

La parole n'est plus demandée.

M. Grégoire Furrer, Président de la commission PGA, donne lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Montreux décide à la majorité moins un avis contraire et quatre abstentions :

1. d'adopter le projet de plan général d'affectation de la Commune de Montreux (territoire urbanisé) et son règlement tels qu'amendés, soumis à l'enquête publique du 20 avril au 21 mai 2007 ;
 - 1.1. d'adopter les propositions de réponses telles qu'amendées aux oppositions déposées pendant l'enquête publique et de lever ces dernières ;
 - 1.2. de proposer au département en charge d'approuver préalablement le plan général d'affectation de la Commune de Montreux (territoire urbanisé) et son règlement tels qu'amendés selon la procédure prévue par les articles 61 et 61 a) de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions du 4 décembre 1985 (LATC) ;
 - 1.3. de donner tous pouvoirs à la Municipalité pour plaider, signer toute convention, transiger, compromettre devant toutes instances dans le cadre de tout litige consécutif à l'adoption du projet de plan général d'affectation de la Commune de Montreux (territoire urbanisé), tel qu'amendé ;
2. d'adopter l'addenda au plan directeur communal (fiches patrimoines telles qu'amendées) soumis à consultation publique du 20 avril au 21 mai 2007 ;
 - 2.1. de proposer au Conseil d'Etat d'approuver l'addenda au plan directeur communal (fiches patrimoines telles qu'amendées).
3. de prendre acte des réponses aux motions et pétitions suivantes :
 - 3.1. motion (ancienne) de M. Roland Comtesse « Dynamiser et toiletter le RPA » ;
 - 3.2. motion (ancienne) de M. Olivier Gfeller « Révision du plan des zones » ;
 - 3.3. motion (ancienne) de M. Heinz Schoeneich « Révision du plan d'affectation et des zones sportives » ;
 - 3.4. motion (ancienne) de M. Bernard Gret « Valorisation de l'espace CFF » ;
 - 3.5. motion (ancienne) de M. Michel Detrey « Pour une réhabilitation des Communs de Clarens et aménagement de la Grande Place en parc public » ;
 - 3.6. pétition de M. Daniel Manzini et consorts « Contre le projet de construction au chemin du Petit-Clos / modification d'affectation » ;
4. de ne pas prendre acte de la réponse à la motion suivante :
 - 4.1. motion (ancienne) de M. Michel Bongard « Sauvegarde et promotion des itinéraires piétonniers ».

M. le Président prend la parole pour remercier encore une fois toutes celles et ceux qui se sont impliqués dans ce dossier.

8.2. relatif à l'adoption du PDL plan directeur localisé « Trait-Planches » du PPA Plan partiel d'affectation « Trait-Planches » et du rapport d'impact sur l'environnement (04/2009) (rapp. : M. Olivier Gfeller)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

Pour commencer, M. le Président ouvrira la discussion générale puis passera au Plan directeur localisé.

Pour ce PDL, il ouvrira une discussion chapitre par chapitre. A la fin de chaque chapitre nous le voterons dans son entier à moins qu'il n'y ait des amendements proposés, si tel est le cas nous voterons chaque article puis le chapitre dans son entier, il en sera de même pour le plan partiel d'affectation.

Le Conseil ne voit pas d'objections à cette manière de procéder.

La discussion générale est ouverte.

M. Alexandre Staeger remercie la Municipalité d'avoir fourni la convention qui était promise. Il rappelle toutefois que l'un des membres du groupe des Verts avait demandé quelle était la définition des loyers modérés et abordables. Il avait été répondu que cette définition se trouvait dans la Loi vaudoise sur le logement.

Or, M. Staeger ayant brièvement jeté un coup d'œil à cette loi, il n'y a pas trouvé la réponse. La loi parle par contre clairement de logements subventionnés. Il a donc peur, qu'une fois de plus on oublie la classe moyenne qui a besoin de logements non pas subventionnés mais à loyers abordables.

La parole n'est pas demandée concernant la discussion générale du PDL.

La discussion sur le 1^{er} chapitre « contexte » articles 1.1 à 1.3 est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

Ce chapitre est accepté avec deux abstentions.

Chapitre 2 « historique et données initiales », articles 2.1 à 2.4

La parole n'est pas demandée.

Ce chapitre est accepté avec une abstention.

Chapitre 3 « objectifs » articles 3.1 et 3.2

La parole n'est pas demandée.

Ce chapitre est accepté avec une abstention.

Chapitre 4 « plan directeur localisé », article 4.1 à 4.4

Un amendement est proposé par la commission concernant l'article 4.2 à la page 14.

La parole n'est pas demandée ni pour le chapitre, ni pour l'amendement de la commission.

L'amendement de la commission est accepté avec quelques voix contraires et abstentions.

Le chapitre 4 est accepté tel qu'amendé avec une abstention.

Tous les autres chapitres et l'ensemble de leurs articles sont acceptés sans discussion avec une abstention.

Le PDL tel qu'amendé est ensuite accepté avec une abstention.

La discussion générale concernant le PPA n'est pas demandée.

La discussion chapitre par chapitre est ouverte.

Point 1 « dispositions générales », articles 1 et 2

La parole n'est pas demandée

Les articles 1 à 13 sont tous acceptés avec une abstention.

Point 2 « Données urbanistiques », articles 3 à 13

La discussion n'est demandée ni pour les articles, ni pour l'amendement de l'art. 7.

Les articles 3 à 13 ainsi que l'article 7 tel qu'amendés sont acceptés avec une abstention.

Point 3 « circulation et stationnement »

La discussion est ouverte sur l'amendement de l'art. 15 (A) qui figure dans le rapport mais qui a été refusé par la commission.

M. Michel Bongard rappelle que le rapport d'impact sur l'environnement est clair. Ce quartier va se retrouver sous peu, complètement saturé en véhicules privés. Trop de parkings souterrains, trop de voitures pour des rues et carrefours qui ne sont pas dimensionnés, pour absorber cette augmentation de la circulation. Celle-ci sera probablement interne à la localité. Ce n'est donc pas du transit. Donc pas besoin de sortir un tunnel de la manche de quelques conseillers pour pouvoir transiter à Montreux.

Si l'on dit que les futurs habitants du quartier se déplaceront à pied, raison de plus pour diminuer le nombre de places de stationnement. Les bâtiments de ce PPA sont situés dans un réseau de transports publics performants : gare CFF à quelques minutes à pied, desserte par les bus du réseau de la Riviera, de plus des voitures de location à l'heure, de type Mobility sont présentes à Montreux et leur nombre pourrait être augmenté (par exemple dans le parking prévu).

L'amendement de M. Bongard vise deux buts :

- 1) Encourager une manière de vivre proche du concept de la société à 2000 Watts à laquelle nous sommes condamnés d'arriver. Cela revient à limiter la dépense énergétique des habitants de Montreux, notamment, en renonçant à leurs voitures individuelles. De tels citoyens ne seraient pas demandeurs de routes plus larges et de plus grands carrefours dont les coûts de construction sont très coûteux.
- 2) Eviter de devoir augmenter la capacité routière à Montreux comme évoqué plus haut.

Il revient à notre Conseil de mettre en œuvre, concrètement, des mesures pour un développement durable de notre cité. Nous y sommes certes tous acquis sur les principes ! Il reste à passer aux actes.

Le Conseil en a la possibilité aujourd'hui en agissant et en acceptant cet amendement qui implique la réduction du nombre de places de 49 unités soit de 15%. En ramenant le nombre

maximum à 287 places au lieu des 336 prévues par le règlement. Il reste donc une certaine marge de manœuvre pour ce projet.

M. Jean-Marc Forclaz faisait partie de ceux qui ont combattu cet amendement dans le cadre de la commission. Il dirait simplement à M. Bongard que d'avoir des places de parc ne signifie pas forcément que la voiture circule. Si le locataire a sa place, il peut y stationner sa voiture et se déplacer en vélo, utiliser les transports publics toute la semaine et utiliser son véhicule pour aller skier le week-end.

Cette mesure de réduction de places de parc pourrait aussi amener de la circulation pour les gens qui recherchent des places un peu partout dans les quartiers ce qui se produit aussi très souvent. L'argument peut donc être tourné dans tous les sens.

Dès lors, M. Forclaz invite l'assemblée à rejeter cet amendement.

M. Michel Bongard interroge alors M. Forclaz : Comment se rend-on à la station de ski des Rochers-de-Naye ?

M. Oliver Gfeller rappelle que la commission a rejeté cet amendement par 9 non, 1 oui et 1 abstention. La commission rappelle que ce rapport d'impact mentionne non seulement les problèmes mais aussi les solutions qui peuvent se présenter. La commission trouverait dommage de supprimer des places de parc dans ce quartier en regard de toutes les personnes qui pourraient s'y installer et notamment des familles. D'autre part, ces parkings souterrains permettraient de libérer de la place en surface notamment à la rue de l'Eglise Catholique qui n'est pas loin. En pondérant tous ces éléments et en partageant le souci de M. Bongard concernant la circulation, la commission, finalement, demande au Conseil de refuser cet amendement.

La parole n'est plus demandée.

L'amendement de M. Bongard est refusé à une évidente majorité.

La parole n'est pas demandée sur les deux amendements de la commission à l'art. 17.

Les deux amendements sont acceptés séparément à l'unanimité.

Les articles 14 à 17 sont acceptés sans discussion à une évidente majorité.

Le chapitre trois est accepté tel qu'amendé à l'unanimité.

Point 4 « travaux collectifs »

La parole n'est pas demandée.

L'amendement de la commission de l'article 18 est accepté à l'unanimité.

L'article 18 tel qu'amendé est accepté à l'unanimité.

Point 5 « dispositions finales

La parole n'est pas demandée.

L'amendement de l'article 20 est accepté à l'unanimité.

Les articles 19 à 26 sont tous acceptés à l'unanimité.

Le chapitre 5 est accepté à l'unanimité tel qu'amendé.

M. le Président soumet alors au vote ce PPA tel qu'amendé.

Le PPA tel qu'amendé est accepté à l'unanimité.

Selon l'article 47 OAT le rapport d'impact sur l'environnement ne doit pas être voté. M. le Président ouvre donc la discussion à ce sujet.

La parole n'est pas demandée.

M. Olivier Gfeller, Président de la commission, donne lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Montreux décide à l'unanimité :

1. d'adopter le projet de plan directeur localisé « Trait-Planches » ;
2. d'adopter le projet de plan partiel d'affectation « Trait-Planches » ;
3. d'adopter les propositions de réponses à l'observation et à l'opposition déposées durant a consultation publiques ;
4. d'approuver les conclusions de l'étude d'impact sur l'environnement, dès lors qu'aucune opposition n'est formulée à son encontre et que le projet est conforme aux prescriptions fédérales et cantonales sur la protection de l'environnement ;
5. de proposer au Conseil d'Etat d'approuver pour le directeur localisé « Trait-Planches » ;
6. de proposer au Département compétent d'approuver préalablement le plan partiel d'affectation « Trait-Planches » ;
7. de donner tous pouvoirs à la Municipalité pour plaider, compromettre devant toutes instances dans le cadre de tout litige consécutif à l'adoption du projet de plan partiel d'affectation « Trait-Planches ».

8.3. de la commission chargée de l'examen de la prise en considération ou non de la motion considérée comme postulat de M. Pierre Rochat « Pour un engagement montreusien dans le projet régional de patinoire » (rapp. : M. Ludwig Lemmenmeier)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Pierre Buholzer déclare tout d'abord que M. Lemmenmeier n'a pas tenu compte de ses remarques concernant la rédaction de son rapport. D'autre part, les défenseurs du projet de cette patinoire occupent deux pages dans le rapport de la commission alors que M. Buholzer n'a eu droit qu'à quatre lignes. Il s'agit donc d'une sorte de désinformation.

M. Buholzer poursuit en ces termes :

« Motion de M. Pierre RoCHAT qui s'intitule : Pour un engagement montreusien pour le projet régional de patinoire. Il a intitulé le titre de sa critique « une aberration monstreuse » soit :

En préambule disons-le tout de go, ce titre manque de rigueur géographique car ne s'agit-il pas en l'occurrence d'un projet inter-régional à savoir le Lavaux et la Riviera ?

On est alors en droit de se poser la question : - Où sont les bornes des limites ? comme se demandait un humoriste français.

Mais oui, nous avons déjà le Golf de Montreux à Aigle, maintenant on projette une patinoire de Montreux à Puidoux, nous sommes dans une logique libérale et radicale... A quand un Hôtel de Ville à Zoug pour exonération fiscale ?

Le motionnaire ne rêve-t-il pas à l'instar de l'écrivain français Alphonse Allais qui disait : « Ah ! si on pouvait construire des villes à la campagne ? »

Voici un exemple qui illustre mon propos : Vous avez dix ans et vous êtes un passionné de hockey. Vous habitez dans un des ces nombreux villages montreusiens qui ceignent le centre-ville. Les deux parents travaillent est c'est mercredi après-midi. Vous décidez d'aller patiner à Puidoux. Ainsi vous prenez un bus qui vous emporte à la gare CFF puis un train pour Vevey et un autre, le train des vignes pour Puidoux. En sus du coût de transport, il faudra payer l'entrée de la patinoire.

A contrario, si les adeptes du patinage se déplacent avec des moyens de transport privés, bonjour le carrousel des voitures, les nuisances sonores et autres pollutions générées par les véhicules.

M. Buholzer a bien l'impression que Puidoux ne nous accueillera pas les bras ouverts et que les oppositions fondées viendront faire capoter le projet.

Ou alors, on inverse les gaz : plus prosaïquement la vapeur car on considère que le bassin de la population se situe sur la Riviera et ce sont les habitants de Puidoux qui prendront les moyens de transport adéquats pour gagner Montreux. En passant, on oubliera pas de quémander auprès d'eux une modeste participation pour la construction de la patinoire.

Toutefois, ne laissons pas passer le palet, nous avons constaté que la patinoire du Marché de Noël jouit d'un engouement plus que certain et on peut s'y rendre à pied.

Construisons une patinoire de proximité qui ne nécessite pas moult moyens de transport et patinons ! Mais où cette patinoire se situerait-elle idéalement ? Eh bien, justement, à Clarens. Il doit bien exister une friche industrielle le long de la voie ferrée ou un terrain disponible.

M. Buholzer termine en mentionnant que la Commune de Montreux va lancer un projet urbain. « Clarens Ensemble » : il s'agit d'une démarche pilote initiée par la Confédération helvétique. L'objectif de ce programme est de promouvoir la qualité de vie, l'intégration sociale au travers de mesures intégrées et concertées. Dans la fin de ce projet fédéral on peut lire : L'idée est d'améliorer l'attractivité de Clarens par une série de mesures comme le sport, entre autres.

M. Buholzer conclut en disant qu'une patinoire à Clarens ne viendrait-elle pas, comme une cerise sur le gâteau, répondre à ces objectifs d'intégration et de qualité de vie ?

Mme Irina Gote explique que le groupe socialiste, dans sa très grande majorité, est contre la prise en considération de cette motion. Deux questions essentielles à leurs yeux et dont ils n'ont pas trouvé trace dans le rapport les empêchent, soit :

- 1) Est-ce que les communes de Lavaux vont participer à la réalisation de ce projet ?
- 2) Qu'est-ce que ce projet va coûter réellement à la collectivité ?

Dans le rapport, il est fait mention de Fr. 3.10 par habitant. A savoir Fr. 75'000.— par année et cela sur 5 ans mais ce calcul est fait dans l'hypothèse où le business plan tient la route. Au vu de la planification, est-elle encore d'actualité ?

A titre de comparaison et pour mieux savoir dans quoi le Conseil va s'engager, il serait intéressant de connaître le déficit des patinoires de Monthey, de Charmey ou de Leysin.

D'autre part, Mme Gote attire l'attention du Conseil sur le fait qu'en acceptant cette motion, nous nous privons de toute possibilité d'avoir un projet comparable pour notre district. Or, les socialistes sont tout à fait favorables à ce qu'un projet puisse voir le jour à un endroit où le bassin de population serait adéquat. Un endroit plus centré par rapport à notre Commune : pourquoi pas à Vevey, à la Tour mais non sur le site de Puidoux.

M. Ludwig Lemmenmeier, Président de la commission, répond à M. Buholzer sur les critiques de rigueur géographique et le fait qu'une patinoire n'a pas de vocation sociale. Il rappelle que le sport à la portée de tous a sans aucun doute une vocation sociale, éducative et il peut garantir, par sa propre expérience que ces clubs sportifs, que ce soit n'importe quelle association qui s'occupe de l'éducation ou du sport, sortent très souvent des enfants et adolescents de situations difficiles et délicates que d'autres milieux.

M. Michel Zulauf remercie publiquement M. Pierre Rochat d'avoir déposé cette motion. Il aurait dû le faire lors du dépôt de son interpellation devant ce même Conseil à la fin de l'année 2007. Il ne l'a pas fait car il avait été affecté par le refus obstiné de son groupe face à cette proposition. Il s'est posé les questions sur quelles étaient les raisons profondes du refus de la grande majorité des socialistes. Est-ce une défiance envers l'association qui promeut cette réalisation ? Il est clair que les groupements que nous soutenons à gauche ne sont pas en première ligne pour lancer un tel projet. Mais il croit que tel n'est pas ici la raison profonde de ce refus.

Manque d'intérêt pour les sports de glace, pour les sports d'hiver ? Il ne le croit pas non plus. Défaut de participer à un projet qui s'inscrit dans le cadre de la régionalisation ? A entendre la présidente du groupe socialiste, Mme Irina Gote, il trouve que ce pourrait être le cas.

M. Zulauf aimerait souligner qu'un projet implanté sur la commune de Puidoux est un projet régional comme le serait un autre projet qui pourrait être installé sur la Commune de la Tour-de-Peilz ou sur celle de Vevey.

Crainte justifiée en matière de consommation excessive d'énergie, il est clair que les arguments qui avaient été développés il y a bientôt deux ans par le groupe des Verts ont été des arguments relativement sérieux mais il croit que dans le fond, rien n'a changé depuis un an et demi. Le soutien de notre commune est nécessaire pour la réalisation de ce projet. Lors des travaux de la commission l'intérêt de ce projet a été souligné et il a été accepté par 9 voix contre 2.

M. Zulauf trouve que le procès d'intention de M. Buholzer reprochant au président de la commission de ne pas avoir accordé assez d'importance aux arguments opposés à ce projet est une attitude assez injuste. D'autant plus qu'un membre de la commission a souligné l'indigence de certains arguments qui ont été prononcés par tel membre de la commission.

M. Michel Bongard constate que, en été, on se baigne au lac, en hiver, on patine à Caux. Lors de sa précédente intervention, il a évoqué la société à 2'000 Watts. Or, il faut de l'énergie pour refroidir une patinoire en été et il faut aussi beaucoup d'énergie pour réchauffer une piscine en hiver.

On ne peut pas tout avoir partout. Nous avons déjà investi des millions dans des téléskis aux Rochers-de-Naye, nous avons des équipements sportifs performants, on ne peut pas tout avoir et certainement pas une patinoire.

M. Mario Di Sessa s'insurge car on veut lui faire croire que ce projet est fédérateur et solidement ficelé. Il demande alors comment ce projet peut-il être solide puisque cela fait deux ans qu'il est bloqué et rien que pour CHF 75'000.—. Ces privés ne se sentent-ils pas les épaules assez solides et désirent-ils se faire un petit matelas au cas où la chute s'avérerait dangereuse par la suite ? Ensuite, on veut prendre Montreux en otage, pour un projet qui ne profitera aucunement à notre région. Le groupe socialiste dit oui à une patinoire mais dans le district et pas ailleurs.

M. Pierre Rochat est certain que l'on peut trouver toutes sortes d'effets de manche si l'on veut chercher des noises à une certaine forme de régionalisation. Il pense que M. Buholzer oublie tout simplement que lorsqu'une commission fait rapport, elle le fait sur le projet général, elle mentionne les avis des opposants, ce qui a été fait, et ensuite de quoi les commissaires opposés peuvent rédiger un rapport de minorité si désiré.

M. Rochat note simplement que les gens de Puidoux apprécieront d'avoir entendu dire, de la bouche de M. Buholzer, que leur localité avait plutôt caractère de repoussoir qu'autre chose. Au-delà de ça, M. Rochat n'a jamais demandé de faire une patinoire de Montreux à Puidoux ! Quelle prétention ! Tout ce qu'il a demandé, face à une position municipale, c'est de revenir sur cette appréciation pour apporter (Montreux est la Commune la plus à l'aise de l'ensemble de l'Est-Vaudois) effectivement une manne qui permettrait d'organiser un projet régional qui ne doit pas se développer au bord du lac comme l'a dit M. Bongard. Il faut le faire de façon beaucoup plus large et Puidoux, avec son altitude et son organisation (déjà des équipements sportifs) permettrait justement de faire quelque chose relativement intéressant au niveau associatif.

Pour ce qui est de Clarens, le projet a déjà été essayé depuis longtemps mais il n'y a pas le bassin de population suffisant.

M. Rochat espère que certains membres du Conseil auront la sagesse d'accepter la prise en considération de sa motion afin d'apporter ce coup de pouce au niveau de la région.

M. Ludwig Lemmenmeier précise qu'il ne faut pas parler uniquement d'une patinoire en surface de glace mais bien d'une surface multi-fonctionnelle utilisable en toutes saisons. Il cite ensuite à Mme Gote le projet du Centre sportif au Sentier, la Patinoire à Meyrin et bien d'autres encore. En ayant une telle surface et un bon management, on s'en sort toujours bien financièrement.

M. Emmanuel Gétaz fait remarquer que le président de la commission vient de s'exprimer à titre personnel. Il ne faudrait pas retomber dans la confusion des genres.

M. le Président rappelle à M. Gétaz que le Président du Conseil ne peut pas prendre parti mais qu'un président de commission en a le droit.

M. Henri Supplicity précise qu'il s'était excusé et ce n'est pas mentionné dans le rapport. D'autre part, il est surpris que ce rapport ait été rédigé par un membre de son groupe alors que ce dernier était globalement opposé à ce projet. L'argument en faveur du projet comprend 62 lignes pour 18 lignes réservées aux opposants. M. Supplicity se dit choqué par cette façon de faire.

M. le Président rappelle à M. Supplicity que la commission était à 9 voix pour et 2 contre. Il est donc tout à fait normal que ce rapport soit plutôt positif que négatif.

M. Olivier Mark relève qu'il ne s'agit pas d'aller construire « notre patinoire » à Puidoux. Il a l'impression que l'on devient un petit peu arrogant à Montreux avec notre bonne situation financière. Il s'agit bien, par ce projet, de développer une politique de régionalisation qui incorpore une notion de solidarité et de réciprocité. Il s'agit d'un projet de développement régional. On aimerait mettre en commun des ressources pour réaliser un projet qui serait quasiment impossible à réaliser là-bas avec les moyens qui sont à disposition. On n'est pas obligé d'aller patiner à Puidoux. De sélectionner uniquement les projets où l'on a des intérêts prépondérants, ce n'est plus de la régionalisation mais cela devient de l'égoïsme.

M. Mark estime qu'il faut réincorporer la notion de solidarité par rapport à cette notion de régionalisation. Une fois on donne et une fois, on profite.

La parole n'est plus demandée.

M. Ludwig Lemmenmeier, Président de la commission, donne lecture des conclusions.

Le scrutateurs décomptent 36 OUI, 35 NON et 7 abstentions.

M. Antonio Di Tria demande l'appel nominal.

Cette demande étant soutenue par plus de 10 conseillères et conseillers, M. le Président procède à un nouveau vote par appel nominal.

Ont voté OUI : Mmes et MM. Aubort, Barbey, Bays, Borlat, Dumoulin, E. Chevalley, J. Chevalley, Chevallier, Cornaro, Demartini, Forclaz, Gailloud, Giannone, Gosewinkel, Granato, Grangier, Gret, N. Gudet, Guex, Hess, Krebs, Kundert, Lemmenmeier, Mark, Matthey, Ch. Meichtry, F. Meichtry, Nussbaum, Posternak, J.-D. Rochat, P. Rochat, Santiago, Schneider, Schoeneich, Thomann, Tschopp, Winkler, Zulauf.

On voté NON : Mmes et MM. Bécherraz, Bongard, Bouquet, Bruecher, Buholzer, Di Sessa, Di Tria, Gaillet, Gétaz, Gfeller, Golaz, Gote, A. Groux, A. Groux, C.-L. Gudet, Huys, Jahangiri, Jorge, Kammer, Kiala, Liew, Manzini, Müller, Pellet, Privet, Rasu, Staeger, Supplicity, Talon, Tarussio, Tille, Verme, Vidoz, E. Walther.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Allenbach, Blanc, Brühlart, Furrer, Haari, Liew, C. Walther.

Le Conseil communal de Montreux décide par 38 OUI, 34 NON et 7 abstentions (appel nominal) :

d'accepter la prise en considération de la motion considérée comme postulat de M. Pierre Rochat « Pour un engagement montreusien dans le projet régional de patinoire ».

8.4. de la commission chargée de l'examen de la prise en considération ou non de la pétition d'habitants de la rue du Pont sur les points d'insatisfaction générés par la requalification de cette rue (rapp. : M. Lionel Winkler)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

Parole à la Municipalité :

M. Christian Neukomm porte à la connaissance du Conseil que la Municipalité a procédé à des mesures de bruit, vers la Maison Visinand entre le 13 et le 19 juillet. Il en ressort que les valeurs limites d'émission définissant le seuil général en-dehors duquel tout bruit devient nuisible ou incommodant ont été respectées de jour mais sont insatisfaisantes trois nuits sur quatre.

Il faut toutefois mettre en balance que la zone trente n'est pas encore active puisque non protocolée de manière officielle. Le strict respect de la vitesse à 30 km/h dans ladite zone contribuerait vraisemblablement à abaisser ces valeurs d'émission de nuit. Quand bien même, la Municipalité va tenter de réduire les émissions de bruit à la source, sur la base des informations de l'acousticien. Elle va donc procéder à un essai visant à restreindre voire à annuler l'effet de résonance des vides entre les pavés. Dans un premier temps, une fine couche de sable sera mise en place sur la portion située devant la Maison Visinand selon des modalités à préciser encore au niveau technique et des nouvelles mesures seront aussi effectuées pour en vérifier l'efficacité.

La discussion est ouverte.

M. Olivier Blanc encourage l'assemblée à suivre les conclusions de la commission, la Municipalité venant de répondre aux préoccupations des pétitionnaires.

La parole n'est plus demandée.

M. Lionel Winkler, Président de la commission, donne lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Montreux décide à la majorité moins quelques avis contraires et abstentions :

de ne pas prendre en considération la pétition d'habitants de la rue du Pont sur les points d'insatisfaction générés par la requalification de cette rue,

8.5. sur relatif à l'octroi d'un crédit de Fr. 260'000.- nécessaire à l'organisation d'un concours de projets pour la reconstruction de l'esplanade du Grand Hôtel et de la couverture des voies CFF à Territet (15/2009) (rapp. : M. Guillaume Wicht)

M. Guillaume Wicht étant excusé, Mme Prisca Gaillet le remplace.

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La parole n'est pas demandée.

Mme Prisca Gaillet, Présidente ad intérim, donne lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Montreux décide à l'unanimité :

1. d'autoriser la Municipalité à organiser un concours de projets pour la reconstruction de l'esplanade du Grand Hôtel et de la couverture des voies CFF à Territet ;
2. de lui accorder à cet effet un crédit de Fr. 260'000.— ;
3. de couvrir ce montant par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'amortir ce crédit par les comptes de fonctionnement sur une période de 3 ans au maximum ;
5. de donner tous pouvoirs à la Municipalité pour plaider, signer toute convention, transiger, compromettre devant toutes les instances dans le cadre de tout litige de cette affaire.

8.6. sur le règlement instituant une aide financière à l'achat d'abonnements de transports publics et la réponse à la motion de M. Caleb Walther « Inciter les habitants de Montreux à acheter des abonnements de transports publics grâce à une aide financière communale » (16/2009) (rapp. : M. Patrick Haari)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

Ce rapport pose un problème à M. le Président. Tout d'abord il prie les rapporteurs de ne pas abrégé les mots mais de les écrire en entier. Nous ne sommes pas dans la rédaction de sms mais dans des rapports de Conseil communal. Merci d'en tenir compte à l'avenir.

Merci également de tenir un rapport complet dans lequel le résultat des votes, des amendements et des conclusions y figure, afin que le Conseil puisse connaître la position des commissaires qu'il a nommé pour étudier un préavis, une réponse ou autre.

Dans le cas présent, le résultat du vote présenté pour le deuxième amendement proposé par la commission ne figure pas dans le rapport. Là n'est pas la question. Ce rapport n'est pas complet. En effet, la commission n'a étudié que la réponse allant dans le sens du motionnaire mais elle a oublié de traiter le contre-projet de la Municipalité.

Pour mémoire, dans le nouveau règlement de notre Conseil, la motion a un caractère impératif qui oblige la Municipalité à aller dans le sens demandé par le motionnaire mais elle a la possibilité de présenter un contre-projet qui lui, ne va pas forcément dans le sens demandé.

C'est ce que nous a présenté la Municipalité dans son rapport – préavis et c'est la première fois que ce cas se présente depuis l'adoption du nouveau règlement.

En clair, notre Conseil doit se prononcer sur les conclusions du rapport mais également sur le contre-projet de la Municipalité. Il y a donc deux votes et la mise en concurrence des deux conclusions, ce qui n'a pas été fait.

En effet, la commission ne s'est penchée que sur les conclusions allant dans le sens du motionnaire et non sur le contre-projet.

Au vu de ce qui précède, M. le Président se voit dans l'obligation de renvoyer ce préavis à la commission chargée de son étude et il prie M. Haari, les commissaires et le Municipal en charge du dossier de se retrouver en fin de séance afin de planifier une nouvelle séance pour finaliser l'étude de ce rapport – préavis ainsi que le rapport de la commission.

M. le Président remercie aussi le Président rapporteur de laisser assez de temps aux commissaires afin qu'ils puissent faire leurs remarques éventuelles sur le rapport présenté.

La discussion est ouverte.

M. Caleb Walther est surpris par cette décision. En effet, de se prononcer pour ou contre sa motion revient exactement au même que de dire, sommes-nous pour le projet de la motion ou le contre-projet de la Municipalité qui était de dire de ne rien faire.

M. le Président estime que ce rapport n'est pas complet vu qu'il manque le résultat du vote du second amendement et il dépose une motion d'ordre selon l'art. 125 al. 3 de notre règlement pour le renvoi en commission.

Plus de 10 conseillères et conseillers soutenant la demande de motion d'ordre, la discussion est ouverte.

M. Caleb Walther demande à la Municipalité si elle considère que le rapport est incomplet. Les commissaires ont fait leur travail et cela ne sert à rien de siéger une nouvelle fois pour rajouter deux lignes à un rapport.

M. Heinz Schoeneich rappelle qu'une commission peut siéger par courriel interposé et redonner des informations au président afin qu'il complète son rapport.

M. Patrick Haari, président de la commission, accepte les critiques qui sont constructives. Il rappelle que durant les 8 jours ouvrables de consultation de son rapport, il n'a pas reçu de remarques et regrette de recevoir des remarques en plénum.

M. Christophe Privet, membre de cette commission, peut assurer que tout a été débattu.

M. le Président soumet la motion d'ordre au vote.

Le Conseil accepte la motion d'ordre par 45 OUI, 20 NON et 8 abstentions.

M. Michel Bongard trouve que les commissaires devraient prendre avec eux les documents qu'ils ont reçus lors de la précédente séance. Ils y liraient que les conclusions de la Municipalité c'est de ne pas instituer une aide financière à l'achat d'un abonnement de transports publics. Il n'y a donc pas de proposition municipale.

Un nouveau rapport sera présenté lors de notre prochaine séance.

8.7. sur la réponse à la motion (ancienne) de M. Pierre Rochat « Proposer la naturalisation à tous les étrangers établis depuis longtemps à Montreux » (17/2009) (rapp. : M. Christophe Privet)

Reporté à la prochaine séance.

8.8. sur l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif pour la mise en place d'une zone 30 à Clarens centre et gare de CHF 2'240'000.00, ainsi que pour la requalification des avenues Alexandre-Vinet (tronçon Grammont – Gambetta) et Mayor-Vautier (tronçon Rousseau – Grammont) (19/2009) (rapp. : M. Caleb Walther)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

Mme Irina Gote précise que le groupe socialiste ne peut que se réjouir de la rapidité de mise en place de ce projet. La population de Clarens est ravie que l'on tienne compte de ses attentes et surtout qu'on les réalise. Ce projet apportera une nette amélioration de la qualité de vie des habitants de Clarens.

Ainsi le groupe socialiste invite l'assemblée à accepter ce préavis tel que présenté.

M. Pierre RoCHAT soutient complètement ces conclusions car il est temps de faire quelque chose de bien dans ce quartier. Il attire tout de même l'attention qu'en 1985, dans le Conseil d'alors, il avait déposé une motion qui demandait l'introduction de la rue résidentielle 30 km/h sur le territoire communal et à de nombreuses reprises, M. RoCHAT a déposé des interventions pour demander l'aménagement d'un giratoire au Nord-Est du quartier de Clarens Centre. En bref, il pense que cette requalification est une bonne chose mais il tenait juste à rappeler que cela faisait bien longtemps qu'on demandait de l'organiser.

M. Alexandre Staeger s'étonne juste de la démarche de la commission qui dit qu'un vœu n'a aucune portée juridique et qu'il ne sert à rien d'en faire, qui ne dépose pas d'amendement non plus. Quelle est donc la portée des demandes de la commission auxquelles M. Staeger adhère totalement.

M. Caleb Walther ne voit pas où les conclusions pouvaient être amendées et la commission a parlé de ce problème. Il a été retranscrit sous forme de demande vu que M. Neukomm s'est engagé, au travers de ses services, d'aller dans ce sens dans la mesure du possible.

M. Emmanuel Gétaz trouve que le montant de CHF 2'240'000.— pour que les voitures ralentissent et pour que les piétons et les habitants puissent se réapproprier une partie de l'espace public est à souligner. Il faudra bien mesurer les coûts de tels investissements à venir sur tout notre territoire.

M. Caleb Walther, président de la commission, donne lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Montreux décide à la majorité moins un avis contraire :

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de la mise en place d'une zone 30 à Clarens centre et gare, ainsi que pour la requalification des avenues Alexandre Vinet (tronçon Grammont – Gambetta) et Mayor – Vautier (tronçon Rousseau – Grammont) ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 2'240'000.00, sous réserve de la déduction ECA de CHF 70'000.00 ;
3. de couvrir le solde de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'amortir cet investissement pas les comptes de fonctionnement sur une période de 30 ans au maximum ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tout acte ou convention en rapport avec cette opération.

9. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE :

9.1. sur l'acquisition de prestations de service de La Poste en vue de l'établissement et de l'attribution des EWID au sens de la LHR et un crédit d'investissement de CHF 175'000.00 (20/2009)

La discussion est ouverte.

M. Daniel Manzini rappelle qu'il faisait partie de la commission des finances en décembre 2008 qui avait demandé un préavis complémentaire à ce sujet. La commission a ensuite siégé sous la présidence de M. Forclaz.

La commission a bien travaillé et s'est posé la question suivante : - A-t-on besoin d'autres ressources que le seul engagement d'une personne. M. Manzini reprend alors le rapport de M. Forclaz où l'on répond de la manière suivante :

- les outils informatiques sont déjà disponibles ;
- le futur collaborateur effectuera son travail sur la base de données déjà existantes (cadastre, registres divers, ECA, etc.) ;

On pouvait lire ensuite : « Tous les commissaires émettent des doutes quant à la finalité de cet exercice.

M. Manzini demande alors si cette personne a été engagée.

M. Pierre Salvi, Syndic, répond par l'affirmative.

M. Manzini rappelle que dans le rapport de la première commission, la Municipalité affirmait avoir refusé une proposition de la Poste qui se montait à Fr. 160'000.—, préférant garder la maîtrise de ce travail pour en tirer les synergies au niveau des données recueillies.

M. Manzini s'interpelle : une commission a siégé pour rien car on lui a donné des informations qui n'avaient aucun sens. Alors certes, la Poste a peut être changé ses prestations mais aujourd'hui on se retrouve dans une situation avec un coût de CHF 180'000.—, les CHF 175'000.— qui sont là, mais en plus il y a 15'000 plaquettes à poser soit environ 2'500 heures pour un montant d'environ CHF 200'000.—, l'achat des dites plaquettes soit à peu près plus de CHF 600'000.— plus tout le reste ce qui s'élèvera à un montant d'environ CHF 700'000.—.

M. Manzini trouve dommage que l'on n'ait pas étudié la contrainte complète de cette problématique lors des travaux de la commission précédente. Il ose espérer que l'achat et la pose de ces plaquettes ne seront pas à la charge du contribuable.

M. Stéphane Barbey constate que la Commune est victime d'une crise de folie de la Confédération. Personnellement, il trouve inadmissible que figurent sur tous les murs de Suisse, la relation entre une personne, un logement et un fichier. Nous sommes tous fichés et c'est une atteinte majeure à la liberté individuelle.

La parole n'est plus demandée.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence Socialiste : M. Jean-Michel Talon

Membres : Mme Maja Liew, MM. Jean-Marc Forclaz, Yanick Hess, Rolf Gosewinkel, Stéphane Barbey, André Groux, Anthony Huys, Ahmad Jahangiri, Alexandre Staeger, Michel Granato.

9.2. relatif à la politique des sports et à la création d'un poste de délégué(e) au sport (21/2009)

La discussion est ouverte.

M. Pierre Salvi, Syndic, n'interviendra qu'une fois sur ces trois préavis concernant l'engagement de postes nouveaux. La Municipalité a voulu en toute transparence associer le Conseil communal à la démarche entreprise.

M. le Syndic résume l'esprit mis dans ces nouveaux postes par sécurité et modernité, auxquels il s'agit de rajouter obtention et augmentation d'un certain nombre de prestations. L'ensemble de ces trois préavis permet de répondre aux critiques formulées, notamment, par la Cour de comptes. Ils sont détaillés et la Municipalité espère que dans le cadre des travaux de la commission, elle pourra répondre aux nombreuses questions et réactions qui seront certainement formulées de soir.

M. Laurent Demartini explique qu'une grande majorité des dirigeants des clubs, associations sportives vont peut-être pouvoir dire « Enfin ! ». Enfin un interlocuteur unique entre les clubs et la Commune. Enfin une gestion efficace des locaux et des installations sportives. Enfin, quelqu'un qui pourra favoriser les contacts et qui, par sa bonne connaissance de la région et du Canton va pouvoir mettre sur pied et collaborer à de beaux projets d'infrastructures. Enfin, un service qui par son dynamisme générera de l'activité locale et développera des événements populaires et réunificateurs pour notre Commune. Ceci, sans dénigrer la qualité des éléments existants qui, pour la plupart, sont demandeurs.

Enfin, M. Demartini est convaincu qu'en créant un tel poste, on a tous à y gagner.

M. Pierre Rochat trouve que sur cet objet c'est une bonne idée et qu'il y a un certain nombre de choses à creuser. Au-delà de cette bonne idée qui vise à coordonner tous ces problèmes et à avoir un répondant, il faudra tout de même se poser la question si c'est forcément le rôle de la collectivité que d'assumer ce type de fonction et surtout de le faire uniquement à Montreux.

Cela dit, M. Rochat remercie M. le Syndic d'avoir fait son intervention. Il peut dire encore que l'on peut regretter que l'on ne traite pas ces trois objets dans un seul préavis car ils ont finalement des caractéristiques très semblables voire une même commission pour en faire une approche globale.

M. Rochat regrette que pour toute une série de ces postes, on ne pourrait pas saisir l'occasion pour structurer des services, des prestations au niveau régional d'autant plus que l'on partage les équipements, on a donc pas de raison de ne pas en partager l'exploitation.

M. Rochat appelle de ses vœux pour que l'on ait réellement une comparaison intercommunale qui permette une meilleure vision.

La parole n'est plus demandée.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence des Verts : M. Olivier Blanc

Membres : Mme Claire-Lise Gudet, MM. Edgar Schneider, Francis Brülhart, José Jorge, Mario Di Sessa, Jean-Michel Talon, Patrick Aubort, Yanick Hess, Laurent Demartini, Lionel Winkler.

9.3. relatif sur la création d'un poste de délégué à l'énergie (22/2009)

La parole n'est pas demandée.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence UDC : M. Franco Meichtry

Membres : Mme Irina Gote, MM. Pierre Rochat, Nicolas Gudet, Edmond Chevalley, Christian Bécherraz, Ahmad Jahangiri, Henri Supplicity, Christophe Privet, Caleb Walther, Lionel Winkler.

10. RAPPORT-PREAVIS DE LA MUNICIPALITE :

10.1. sur la mise en place d'une aide individuelle au logement et réponse à l'interpellation de M. Jean-Pierre Buholzer « Soutien financier de la Commune de Montreux pour l'aide individuelle au logement » et à la simple question de M. André Groux « La Municipalité songe-t-elle au logement (AIL) dans notre commune ? »

La discussion est ouverte.

M. Jean-Pierre Buholzer remercie la Municipalité pour cet extraordinaire travail. Enfin du social à Montreux. Il se tourne vers M. Pierre Rochat pour lui dire qu'à Montreux on a l'argent pour cette aide individuelle au logement car on a maintenu les impôts contre sa volonté. L'argent est maintenant dans la caisse et on peut le dépenser pour des choses valables.

M. Buholzer espère simplement que ce ne sera pas un coup de pouce pour les propriétaires les invitant à augmenter leurs loyers en pensant à cette aide individuelle au logement.

La parole n'est plus demandée.

La commission suivante examinera ce rapport – préavis :

Présidence Montreux Libre : M. Jean-Pierre Buholzer

Membres : Mmes Coralie Dumoulin, Maja Liew, MM. Pierre Rochat, Charles Meichtry, Ludwig Lemmenmeier, Christian Bécherraz, André Groux, Daniel Guex, José Jorge, Rolf Gosewinkel.

10.2. sur la création d'un poste d'adjoint au service des finances avec la fonction de contrôleur interne et d'organisateur, d'un poste d'adjoint au service du personnel et d'un poste d'employé d'administration à 80 % à l'administration générale et réponse aux motions de M. Wolfgang Martz « Politique du personnel : pure administration ou gestion dynamique » et de M. Heinz Schöneich « demandant un rapport sur la démarche qualité et la possibilité de faire fonctionner un service par une convention d'objectifs » (24/2009)

La discussion est ouverte.

Mme Karine Chevallier se demande si les problèmes inhérents de coordination et d'administration sont forcément résolus par une multiplication d'intervenants.

D'autre part, elle se pose aussi la question de savoir alors que les critiques de la Cour des comptes concernaient surtout le service de l'urbanisme, en quoi les engagements proposés répondront à ces critiques.

Pour mémoire et en pensant à la réponse à la motion de M. Martz, Mme Chevallier peut imaginer à quel point il aurait été satisfait que l'on réponde à une motion venant de sa part, par l'engagement de trois personnes.

M. Jean-Marc Forclaz trouve le libellé de ce point quelque peu ironique « pure administration ». Qu'en est-il ? La pure administration c'est d'avoir un nouveau travail et engager quelqu'un pour faire ce nouveau travail. La gestion dynamique c'est d'avoir un nouveau travail et se demander si l'on n'a pas des possibilités à l'interne, de promotion, de requalification du personnel pour réorganiser les services.

M. Forclaz rappelle à ce Conseil que depuis 6 ou 7 ans, des motions sont sorties de tous bords pour une gestion plus dynamique, etc... sans beaucoup de résultat. Concrètement, il posera les questions suivantes à la Municipalité et en attend les réponses en commission :

- 1) Des solutions internes ont-elles été envisagées pour ces postes ?
- 2) Quelle est la politique de la Municipalité en matière de promotion et formation du personnel en place ?

M. Forclaz attend une vision très précise à ce sujet lors de la séance de commission.

La parole n'est plus demandée.

Présidence Socialiste : Mme Jacqueline Pellet

Membres : Mme Irina Gote, MM. Jean-Daniel Rochat, Jean-Marc Forclaz, Heinz Schoeneich, Olivier Mark, Yves Laurent Kundert, Denis Golaz, Henri Supplicity, Emmanuel Gétaz, Yann Krebs.

11. DEVELOPPEMENT DES MOTIONS ET POSTULATS SUIVANTS :

11.1. motion de M. Pierre-André Spahn « Etude globale incluant l'ensemble du territoire communal montreusien et tenant compte de critères écologiques, des standards minergie et de l'agenda 21 »

Retirée

11.2. motion de M. Michel Bongard « Pour l'achat de la parcelle de l'ancienne menuiserie Held située au centre de Montreux en vue d'y créer des logements subventionnés, des logements à loyers modérés et des structures à but social »

M. Michel Bongard donne lecture de sa motion :

« Cette motion vise à donner un mandat clair à la Municipalité : acheter cette parcelle particulièrement bien située à Montreux, car elle est proche du centre ville et de la gare, En devenant propriétaire de cette friche industrielle, notre Commune aura la main pour l'utiliser dans l'intérêt général de nos concitoyens.

J'entends par structures à but social, toutes celles qui permettent le développement de la vie sociale de la cité et qui renforcent les liens entre nos concitoyens. Ces structures peuvent aussi permettre des activités sportives, culturelles et même administratives. C'est le pilier social du développement durable.

La population doit pouvoir disposer au centre ville de logements à des loyers abordables. Il faut aussi des lieux pour diverses activités relevant de l'intérêt général, par exemple : des lieux d'accueil pour les personnes âgées, pour les personnes en difficulté, des salles de réunions, peut-être même une structure hôtelière très bon marché, voire des lieux de restauration pour les enfants des écoles situées à proximité. L'administration communale pourrait aussi y trouver des locaux supplémentaires.

Actuellement colloquée en « zone à restructurer » dans le Plan général d'affectation de 1072, cette parcelle sera affectée en zone urbaine de Montreux dans le nouveau plan d'affectation, ce qui confirmera une utilisation dense du terrain à disposition.

On tergiverse depuis trop longtemps autour de cette parcelle, ce qui signifie que les enjeux liés à sa valeur ont été bien compris tant par la Municipalité que par les milieux de la promotion immobilière. Ne laissons pas passer cette occasion de disposer d'un terrain exceptionnellement bien situé à fort potentiel d'exploitation. Il en va de notre responsabilité de mettre à la disposition de nos concitoyens des surfaces dont les usages peuvent être multiples.

Je demande que cette motion soit transmise à une commission. J'ajoute qu'elle devrait être traitée en même temps que le postulat que Mme Irina Gote a déposé le 17 juin et qui porte sur le même objet. »

Cette motion sera transmise à une commission lors de notre prochaine séance.

11.3. postulat Mme Irina Gote « Pour la création de logements subventionnés et de structures sociales sur la parcelle de l'ancienne menuiserie Held »

Mme Irina Gote donne lecture de son postulat :

« Dans le cadre du postulat de M. Jean-Pierre Buholzer, demandant l'acquisition par la Commune de Montreux, du bâtiment de l'ancienne menuiserie Held en vue d'en faire un pôle d'activités polyvalentes, j'ai eu l'occasion de visiter le bâtiment plus en détail, qu'une simple cliente du CPO que je suis. J'ai pu mesurer ainsi ses dangers, mais aussi les possibilités de mise en valeur, à savoir sa situation au cœur de la ville, ainsi que de la grandeur de la surface à bâtir qui serait à disposition.

Pour moi et au vu de cet emplacement particulier, une mixité d'utilisation serait idéale. Premièrement de logements à loyers modérés et même subventionnés, car au vu des nuisances sonores à cause de la proximité de la gare, il sera difficile de faire du moyen à haut standing.

Deuxièmement, la création de parkings relais serait également une bonne chose, car toujours grâce à cette proximité de la gare et parce que le quartier en manque.

Et en dernier lieu, la création d'un centre de rencontre et d'activités pour nos aînés, car ils pourraient y accéder en train, avec le MOB et avec le bus des différents endroits de la commune, même des plus reculés. Pourquoi pas aussi une garderie, le maintien du Skate parc, etc.

Par contre pour moi, l'acquisition de cette parcelle par la commune, n'est de loin pas l'unique solution. La commune peut très bien venir avec un projet de Plan partiel d'affectation pour cette parcelle, même si elle n'est pas propriétaire. Un PPA dans lequel tant la Municipalité que le Conseil communal pourraient y inscrire leurs prérogatives et leurs desideratas.

Autre exemple, la commune pourrait également demander la création d'un droit d'emption auprès de la BCV, l'actuel propriétaire. Le droit d'emption est un droit d'acquisition conditionnel, la seule condition étant la déclaration du droit faite par la commune. Pour elle, ce droit ne représente donc qu'un pouvoir, qu'une prérogative, mais qui n'implique aucun engagement. Le droit d'emption permettrait à la commune de différer l'achat de la parcelle tout en ayant une certaine assurance de pouvoir se porter acquéreuse le moment venu, à savoir lorsqu'elle trouvera un partenaire intéressant avec un promoteur.

En conclusion, je demande à la Municipalité d'étudier toutes les possibilités pour que cette parcelle puisse être affectée pour du logement à loyers modérés voire subventionnés, la création d'un parking relais et la création de structures sociales.

Je demande que mon postulat soit renvoyé à une commission et ne vois pas d'objection qu'il soit traité conjointement avec la motion de M. Bongard. »

La discussion est ouverte.

Mme Karine Chevallier réagit suite à la lecture de ces deux postulats et motion. Les membres du groupe libéral radical sont conscients de l'importance pour notre ville de garder un lieu de vie culturel et sportif tel que le NED et le Skate Park. Ils savent l'importance d'un tel espace pour notre jeunesse et se rendent bien compte que le déplacer ailleurs au centre ville est difficile voire impossible. Exiler le tout en périphérie ne serait pas sans problèmes non plus.

Cependant les membres du groupe libéral radical ne désirent pas céder à la précipitation. Ils rappellent que la parcelle Held est au bénéfice d'un Pdl (plan directeur localisé) selon le PGA que nous venons de voter et par conséquent tout projet dans ce secteur devra repasser devant notre Conseil. Ils sont donc favorables à ce que la Municipalité revienne dès que possible avec une solution qui mélange habilement un potentiel à bâtir, qui favorise la mixité sociale et la présence d'un espace alternatif, culturel et sportif.

Ils estiment notamment que ce n'est pas en nationalisant cette parcelle que nous arriverons à une solution mais en menant des négociations intelligentes entre partenaires publics et privés.

M. Emmanuel Gétaz a envie de dire et de cinq ! A part l'UDC, chaque groupe de ce Conseil communal aura d'une manière ou d'une autre dit qu'il faut faire quelque chose et prendre compte des institutions culturelles qui ont emménagé dans les lieux.

M. Gétaz regrette que l'intervention de Mme Gote évite habilement de parler du NED. Il faudra que les Socialistes assument la mort du NED.

M. Gétaz réagit ensuite sur le communiqué de Presse de la Municipalité du 26 juin concernant le Musée cantonal des Beaux Arts. Le retrait de la communauté montreuusienne pour l'obtention du Musée cantonal des Beaux Arts est expliqué comme suit : « L'intérêt grandissant d'investisseurs pour le terrain ex Held. » Donner cette raison est rien de moins qu'une capitulation en rase campagne devant les intérêts des investisseurs du milieu de l'immobilier. On doit bien remarquer que l'existence du skate park, du Ned et de l'activité socio-culturelle n'est même pas mentionnée dans ce communiqué de presse.

Cette capitulation en rase campagne est même pire. C'est une capitulation sans campagne, ni de sensibilisation, ni de consultation que ce soit vis-à-vis de la population ou du Conseil communal. Tout le contraire de ce qui a été fait par d'autres communes candidates au Musée des Beaux-Arts.

Bref, à Montreux on a fait un peu semblant d'y croire en petit comité avant de se retirer. C'est incompréhensible et surtout, ça ne doit pas être une raison d'accepter le fait accompli consistant à abandonner cette parcelle à une opération immobilière. La Municipalité doit accepter la vocation d'intérêt public que les gens qui l'animent ont donnée à cette parcelle et au bâtiment qui existe.

M. Olivier Gfeller note que l'intervention de Mme Chevallier va tout à fait dans le sens du postulat déposé par le groupe socialiste. Par rapport à l'intervention de M. Gétaz, il est vrai que cette solution n'a pas vraiment passé et le problème c'était de lier le sauvetage du NED à l'achat de l'immeuble et c'est ce qui a bloqué la situation.

M. Gfeller rappelle que Mme Gote propose d'essayer de trouver des solutions plus imaginatives. C'est ainsi que l'on avance au-delà des clivages politiques. M. Gfeller relève que M. Gétaz était membre de la commission qui a examiné le préavis « Trait-Planches » où par le biais d'un PPA souhait a pu être exprimé que l'on prévoit une surface dévolue aux crèches-garderie dans ce quartier. Et pourquoi pas chercher une solution de ce type, par négociations avec les promoteurs, dans le cas du NED à l'endroit de l'ancienne menuiserie Held.

A cet endroit et jusqu'au 4^{ème} étage, les appartements sont un peu à l'ombre et l'on pourrait y prévoir une autre affectation que des appartements. M. Gfeller espère que l'on avancera et qu'une solution sera trouvée.

M. Jean-Pierre Buholzer se rappelle que Mme Gote avait qualifié ce bâtiment de bâtiment pourri. C'est une expertise qu'il faut faire dans les plus brefs délais.

Ce postulat sera renvoyé à une commission lors de notre prochaine séance.

11.4. postulat de M. Michel Zulauf demandant à la Municipalité une étude visant à trouver sur le territoire communal un site susceptible d'accueillir un Musée du Jazz et le Musée de l'Audiorama

M. Michel Zulauf donne lecture de son postulat :

« Au début du mois de décembre dernier, après que le projet de Musée cantonal des Beaux Arts de Bellerive eut été refusé par la majorité du peuple vaudois, nous avons été ravis, et aussi un peu surpris, d'apprendre que la Commune de Montreux était prête à mettre à disposition du canton un site permettant d'accueillir un nouveau Musée cantonal. Au cours de ces derniers mois, la Municipalité a renoncé à proposer un site montreusien pour se rallier à celui du château de Hauteville, situé sur la commune de St-Légier.

Dès lors qu'il existe un ou plusieurs sites susceptibles d'accueillir un nouveau musée sur les territoire de notre Commune, nous pensons que le moment est venu de faire le point, par le moyen de ce postulat, sur la question du maintien ou non du Musée de l'Audiorama à Montreux et sur celle de l'implantation dans notre ville d'un Musée du Jazz, qui pourrait être aménagé en collaboration avec les Direction du Festival de Jazz.

Des discussions ouvertes et confiantes pourraient être menées par une commission qui serait chargée d'examiner la prise en considération ou non de ce postulat, parmi lesquelles je me permets de citer les questions suivantes :

- Quelle est l'ambition de notre Commune en matière de musées ?
- Quels sont les moyens que nous serions disposés à y consentir ?
 - Quels sont les sites qui pourraient accueillir un nouveau musée ?
 - Qu'advient-il du Musée de l'Audiorama ? Le site de Territet doit-il changer d'affectation ?
 - Où en sont les négociations en vue de l'aménagement d'un éventuel Musée du Jazz à Montreux ?

Il va sans dire que ces questions ne sont pas exhaustives et qu'une réflexion commune, dans un premier temps entre notre Conseil et la Municipalité, serait de nature à favoriser la réalisation d'un projet en lequel pourraient se retrouver notre population et nos hôtes. Il y aura lieu en particulier d'être attentif aux collaborations nécessaires à l'aboutissement d'un projet à la réussite duquel nous pouvons être nombreux à concourir.

Je demande que ce postulat soit transmis à une commission pour étude et rapport. »

Ce postulat sera transmis à une commission lors de notre prochaine séance.

11.5. motion par voie d'urgence de Mme Jocelyne Bouquet « Pour regrouper certains services de l'administration communale et créer un pôle socioculturel : achetons la parcelle 142 « ancienne menuiserie Held »

Mme Jocelyne Bouquet donne lecture de sa motion :

« Pourquoi le cacher, j'ai toujours été contre le projet d'Hôtel de Ville à Etraz pour plusieurs raisons que je ne vais pas évoquer ici.

Par contre, je ne suis pas contre l'idée du regroupement de certains services communaux à une même adresse.

L'emplacement de la parcelle 142 serait à mon avis un bon choix. Depuis longtemps, la proximité d'une gare a favorisé l'occupation des immeubles par des activités administratives, commerciales ou de loisirs. L'accès est facile à trouver et on ne peut s'y rendre en transports publics.

La régionalisation avance certes à très petits pas, néanmoins dans un avenir plus ou moins proche, je pense qu'elle se fera et le jour où elle se fera, un certain nombre de services administratifs resteront à Montreux et devront être accessibles facilement par tous les citoyens de la Riviera. Des bureaux à cet endroit, seront à mon avis un argument de poids pour conserver certains services sur le territoire de la commune de Montreux.

Les activités de loisirs, de par les nuisances sonores et autres qu'elles impliquent, sont difficilement compatibles avec des habitations. Montreux est certes bien équipée pour la Culture avec un grand C. Pour des activités moins conventionnelles, elle l'est beaucoup moins.

Par cette motion, je demande l'achat de cette parcelle, et en utilisant le Fonds de réserve pour l'Hôtel de Ville, de bâtir un immeuble administratif et socioculturel à cet endroit idéalement situé.

Je vous remercie de bien vouloir prendre cette motion en considération et de la transmettre à une commission pour étude et rapport.

Si ma motion est prise en considération, je demande à la Municipalité, (selon l'art. 33 de la Loi sur les communes), d'y répondre d'ici la fin de cette année politique (séance du Conseil de juin 2010) au plus tard. »

Cette motion sera transmise à une commission lors de notre prochaine séance.

Une même commission sera vraisemblablement nommée pour ces trois motions et postulat.

12. DEVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET REPONSES DE LA MUNICIPALITE

12.1. interpellation de M. Anthony Huys intitulée « Radar à Glion »

M. Anthony Huys donne lecture de son interpellation :

« J'ai dernièrement remarqué que dans le village de Brent, au niveau du passage piétons avec feux de circulation, un radar fixe a été installé. Ce que j'approuve entièrement. J'appuie à 100% tout acte visant à améliorer la sécurité de circulation.

Aujourd'hui, on pourrait renommer le village de Glion ; Glion-Village – Rodeo – by – night (nuit).

Ce n'est pas nouveau de vous mentionner que ce sont des étudiants de l'école hôtelière, pas seulement de celle de Glion, mais aussi de celle de Caux, car la route de Caux traverse Glion. Ces étudiants font la course à travers le village. Et ce ne sont pas que des petites voitures, je me permets de dire des voitures comme beaucoup d'entre-nous ne pourraient pas se payer.

Certes je suis bien conscient de l'impact économique de ces écoles sur la Commune et la région, mais nous avons aussi droit à un minimum de respect. Et un radar est toujours un excellent moyen dissuasif et je suis persuadé que tel outil freinerait ce comportement de conduite.

C'est pour cela que j'interpelle la Municipalité concernant l'installation d'un radar fixe dans le village de Glion.

Merci de votre attention.

Une réponse écrite serait aussi la bienvenue. »

M. Alain Feissli, Conseiller municipal, précise que tout comme l'interpellateur, la Municipalité porte une grande attention à la sécurité des usagers de la route et notamment des piétons.

Quelques aspects techniques pour une réponse partielle. M. Feissli rappelle qu'un aménagement tel qu'il existe à Brent ou à côté de certains établissements scolaires, soit la pose d'une boîte dans laquelle se trouvent des machines, ne veut pas dire que les machines sont là en permanence.

Il est utile de rappeler qu'au niveau de la Riviera il existe deux machines qui permettent de couvrir l'ensemble de ces installations, le reste étant effectué par l'équipe de prévention de Police Riviera.

Au niveau de Montreux et de toute l'unité de Police Riviera, les efforts sont faits principalement là où les risques principaux sont identifiés comme les établissements scolaires, les traversées de villages.

M. Feissli invite d'ores et déjà toutes les conseillères et conseillers intéressés par cette problématique de se rendre sur le site internet de Police Riviera sur lequel se trouve l'intégralité des chiffres dans le rapport de gestion 2008.

Les éléments 2009 n'étant pas encore en possession de M. Feissli, la Municipalité transmettra la question de M. Huys au Comité de direction de Police Riviera qui analysera celle-ci et y apportera une réponse détaillée.

M. Huys remercie M. Feissli et le rend attentif qu'il s'agit surtout de problèmes survenant la nuit.

12.2. interpellation de M. Caleb Walther concernant le financement de la campagne sur la votation concernant la police unique

M. Caleb Walther donne lecture de son interpellation :

« Les Vaudoises et les Vaudois vont bientôt voter pour ou contre une police unifiée. J'avoue que je ne suis pas un spécialiste de ce dossier. J'ai cependant été surpris par ce qui me semble être une nouveauté à savoir le soutien financier apporté par certaines communes en faveur de l'une des deux parties. N'ayant reçu aucune information à ce sujet, je souhaite connaître l'attitude et les décisions prises par la Municipalité de Montreux.

Pour ma part, je m'interroge déjà sur un simple soutien officiel pour ou contre la police unique. D'un point de vue politique, la question de la police unique ne semble pas avoir de réponse évidente. Comme la Commune de Montreux s'est investie dans Police Riviera, on peut imaginer que ce projet de police unique tombe mal. Est-ce un argument suffisant pour un soutien officiel ? Sans doute que non. Un débat communal ouvert aurait été nécessaire pour clairement déterminer là où est l'avantage pour les habitants de notre Commune et de notre région.

Plus problématique encore le soutien financier. Quand bien même un vrai débat aurait lieu, en quoi est-il judicieux qu'une commune utilise l'argent public, même pour de faibles montants, dans le cadre d'une votation populaire ? Certes, on est sans doute dans des montants de compétence municipale. Mais, cela crée un biais et un déséquilibre qui me semblent a priori peu démocratiques. L'aspect juridique semble également poser problème.

Je ne veux pas faire plus long mais pose les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité de Montreux a-t-elle soutenu financièrement la campagne ? Si oui pour quel montant et en faveur de quel camp ?
2. Si un tel financement a eu lieu, sur quelle base politique et avec quels arguments la Municipalité s'est-elle engagée ?
3. A-t-elle été sollicitée ou a-t-elle agi de manière « proactive » ?

4. A-t-elle communiqué officiellement son soutien politique et financier, sinon pourquoi ?
5. Comment est-ce que la Municipalité de Montreux juge-t-elle ces dépenses publiques dans une campagne de votation sur le plan juridique ? Ne craint-elle pas un dangereux et peu démocratique déséquilibre financier entre les deux camps ? »

M. Pierre Salvi, Syndic, remercie M. l'interpellateur pour cette question car elle va permettre d'affirmer quelques éléments. Tout d'abord, la collaboration avec les différents corps de Police (cantonale, judiciaire, régionale) qui est excellente. Elle est tellement bonne, qu'à cet égard, la Municipalité est tout simplement convaincue qu'il ne faut rien changer et en tous les cas pas quelque chose qui fonctionne.

M. le Syndic répond ensuite aux différentes questions posées.

Question 1 : Oui, la Municipalité a soutenu la campagne pour Fr. 1.—/hab et en faveur du contre-projet soit contre l'initiative d'Artagnan.

Question 2 : Au travers d'un échange municipal et la Municipalité ne prend parti dans le cadre d'une votation qu'à la condition express que l'unanimité de ses membres soutienne cette démarche ce qui fut le cas. Cela permet de garantir une large assise au point de vue des représentations politiques de notre Commune.

Question 3 : Elle a été sollicitée par l'UCV qui a pris fait et cause ainsi que le Conseil d'Etat et le Grand Conseil en faveur du contre-projet.

Question 4 : La communication de ce soutien fut faite de manière officielle au travers de l'UCV, ainsi qu'au travers de l'adhésion en tant que Municipalité de Montreux au Comité de soutien au contre-projet.

Question 5 : La Municipalité juge ces dépenses indispensables dans un contexte où l'intérêt général, au yeux de la Municipalité, justifie que nous nous engagions dans la mesure où nous avons actuellement trouvé une solution permettant d'obtenir une taille critique dans la région de façon à optimiser les moyens et les ressources mises à disposition. Force est de constater que cette Association fonctionne bien. D'autre part, le coût a plutôt eu tendance à baisser que d'augmenter ce que laissent transparaître les comptes successifs.

La Municipalité ne craint pas un déséquilibre financier dans la mesure où il appartient finalement à chaque camp de trouver ses ressources.

Pour le surplus, M. le Syndic préciserait que l'intervention de la Municipalité est contrôlée dans la mesure où le Chef du département, M. le Conseiller d'Etat Leuba a cadré la façon dont les communes pouvaient agir au travers du soutien qu'elles souhaitent exprimer en faveur de l'initiative d'Artagnan, respectivement en faveur du contre-projet. La Municipalité de Montreux estime entrer dans ce cadre. La question n'est pas tant de savoir si l'initiative tombe bien ou mal mis plutôt de se poser la question de quelle police voulons-nous en fonction de quelle capacité d'agir aussi sur le plan de l'insécurité.

M. le Syndic conclut son intervention en invitant l'assemblée à soutenir le contre-projet donc à ne pas voter pour l'initiative d'Artagnan.

M. Caleb Walther remercie M. le Syndic et il se réjouit de se renseigner sur les autres arguments lors de cette campagne.

M. Pierre Rochat note simplement que l'interprétation que fait la Municipalité à l'unanimité de cet intérêt général pour la commune qui serait totalement acquis le fait quelque peu douter.

M. Rochat fait partie du comité « Police unifiée » et il est plutôt d'avis qu'il faut tendre vers ce type de solution. Il invite dès lors l'assemblée à soutenir l'initiative d'Artagnan en votant OUI.

M. Stéphane Barbey informe qu'il est déconcerté par ce qu'il vient d'entendre. Il avoue qu'il paie des impôts pour l'intérêt général et qu'on utilise ces impôts dans le cadre d'une votation pour défendre une idée plutôt qu'une autre. Il ne donne pas de l'argent à un système pour qu'on lui dise comment voter. Il ne comprend pas !

M. Daniel Manzini se dit aussi choqué par le procédé. Si on laisse une telle liberté aux Municipalités, il craint une certaine dérive. Il souhaiterait que notre Président ou notre Conseil, étudie une modification du règlement, interdisant à la Municipalité de pouvoir financer toute campagne politique ou à caractère politique.

M. Olivier Gfeller est inquiet de la soumission de certaines communes, y compris de la nôtre, au dictat de l'UCV. Il constate que les communes qui ont un contrat de prestations avec la Gendarmerie n'ont pas versé d'argent pour la campagne. On peut remercier la Municipalité de Montreux qui au travers de sa participation financière a donné un prétexte pour les initiants à déposer un recours en cas de courte défaite.

M. Emmanuel Gétaz demande s'il s'agit de Fr. 1.— par habitant qui vote ou par habitant qui habite sur la Commune ?

M. le Syndic répond qu'il s'agit de fr. 1.— par habitant de la Commune soit plus de Fr. 24'000.—. S'agissant du muselage de la Municipalité, M. Salvi rappelle que très régulièrement le Conseil fédéral, les Chambres, le Conseil d'Etat respectivement le Grand Conseil, communiquent des mots d'ordre aux électeurs. Ils le font sur la base de supports qui sont évidemment payés par les contribuables.

M. le Syndic comprend que l'on envisage d'interdire à la Municipalité de pouvoir s'exprimer dans un débat public lorsque l'intérêt général le justifie. Par contre, il prend toute distance quant à l'initiative de vouloir museler la Municipalité car les prises de position sont nécessaires et nourrissent également la démocratie.

M. Jean-Daniel Rochat est surpris d'entendre M. le Syndic dire qu'il est ravi de sa police. Il a de la peine à apprécier une Police qui est contre ses habitants.

12.3. interpellation de M. Emmanuel Gétaz : « Quelles conditions régissent-elles la vente du bâtiment Held ?

M. Emmanuel Gétaz donne lecture de son interpellation :

« Le bâtiment Held est un objet de préoccupations et l'objet d'intérêts variés.

Il a en effet actuellement pour fonction d'accueillir des institutions socio-culturelles et sportives.

Il a été annoncé comme un lieu possible d'accueil pour le Musée des Beaux-Arts. Il fait maintenant l'objet de multiples motions et postulats.

Je désire connaître les conditions régissant l'intervention de la Municipalité lorsqu'il s'agit de l'avenir de ce bâtiment, en souhaitant des réponses écrites aux cinq questions suivantes :

1. La Municipalité, ou un de ses membres, a-t-elle des contacts réguliers avec le vendeur (la BCV) ou un éventuel acheteur ?
2. Ces contacts ont-ils lieu uniquement au nom de la Municipalité, ou un membre de celle-ci agit-il, dans un cadre extra-municipal ?
3. Dans cette dernière hypothèse, la Municipalité a-t-elle clarifié l'éventuelle possibilité de risques de conflits d'intérêt, ou de manque d'indépendance ?
4. Cas échéant, a-t-elle défini si une intervention dans un cadre extra-municipal peut être rémunérée ?
5. La Municipalité a-t-elle connaissance d'une activité extra-municipale d'un de ses membres pouvant avoir une influence sur la gestion du dossier du bâtiment Held ? »

M. Laurent Wehrli, Conseiller municipal, répondra directement ce soir.

Question 1 : Oui, la Municipalité a des contacts réguliers qui font suite aux décisions prises par la Municipalité en 2004 et 2005 de ne pas acheter cette parcelle en regard des investissements prévus à cette époque pour de tels devis et de la concentration des moyens financiers à disposition et en faveur de l'Hôtel de Ville.

Dans ce contexte, en regard de sa responsabilité en matière de culture et d'accompagnement du skate park, il tenait à cœur à M. Wehrli d'être le plus proche de la BCV respectivement des investisseurs potentiels pour pouvoir, dès le début, discuter avec eux sur les possibilités de partages de tâches (partenariat privé – public) afin de pouvoir maintenir et permettre ces activités que M. Wehrli soutient avec vigueur et tout cela de manière totalement gratuite et sans compter son temps.

Question 2 : Les mesures de prospection de M. Wehrli ont toujours fait l'objet d'un dialogue avec ses collègues municipaux. Il est vrai que le cadre était extra-municipal car il s'agissait d'une idée personnelle.

Question 3 : Aux yeux de M. Wehrli il n'y avait pas de conflit d'intérêt ou de manque d'indépendance car à chaque fois il a informé la Municipalité.

Question 4 : M. Wehrli insiste sur le fait qu'il n'y a eu aucune rémunération de tout le travail effectué en faveur du maintien de ces organismes et d'une activité culturelle dans cet espace.

Question 5 : Oui, la Municipalité en a connaissance.

M. Wehrli réagit ensuite sur les propos de M. Gétaz concernant le Musée des Beaux Arts. Il a été parlé de capitulation devant des investisseurs privés. M. Wehrli se dit désolé et regrette que ce soit un tel sentiment qui ressorte de ce communiqué de presse. En l'occurrence, ces investisseurs que la Municipalité côtoyait depuis à peu près trois mois, étaient parfaitement en faveur du maintien du Ned et du skate park. Malheureusement et par une analyse faite en Municipalité, il s'est avéré qu'il était préférable de continuer avec ces investisseurs et de retirer la candidature pour le musée afin de pouvoir cheminer avec eux.

M. Wehrli peut dire que depuis la semaine dernière, le choix du Musée cantonal est déjà fortement orienté.

Il s'avère que malheureusement la discussion s'est arrêtée mi-juillet avec l'investisseur qui n'entendait pas entrer dans un partenariat privé – public. Qu'il entendait bien garder le NED, le skate et accepter même d'autres possibilités publiques style garderie, mais à la condition de rester propriétaire et la Municipalité locataire. Dans cette analyse, la Municipalité a considéré qu'il était préférable d'entrer dans un partenariat privé – public, où l'on a une maîtrise de propriétaire ou de co-propriété plutôt que d'être simplement locataire.

M. Wehrli informe encore M. Buholzer que la Municipalité attend tout autant que lui cette fameuse expertise et que c'est la BCV qui la conduit.

M. Pierre Salvi, Syndic, confirme que la Municipalité n'a pas capitulé. S'agissant de risques de conflit d'intérêt, il répond de manière générale qu'il faut se souvenir que la Municipalité a un statut de temps partiel. Par voie de conséquence, le complément professionnel peut et même doit exister. Il convient dès lors de laisser une liberté d'être salarié ou d'être indépendant. La seule règle fixée est une règle de transparence.

M. Emmanuel Gétaz remercie la Municipalité pour cette réponse complète.

13. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. le Président informe qu'une invitation à un petit-déjeuner organisé par la PROMOVE se trouve à l'entrée de la salle.

La parole est à qui veut la prendre.

M. Anthony Huys tient à exprimer sa tristesse. Lors des obsèques de M. Bernard Moser, employé communal dévoué depuis plus de 40 ans personne de la Municipalité ni de la Voirie pour lui rendre un dernier hommage.

M. Pierre-Yves Nussbaum rappelle les Fêtes à Chernex.

M. Christophe Privet rappelle à la Municipalité que M. Staeger avait déposé une interpellation lors de la séance de juin et qu'elle n'a pas encore obtenu de réponse municipale. L'article 82 du règlement n'a pas été respecté.

M. le Président confirme et il est certain que cette réponse se trouvera dans l'enveloppe de notre prochaine séance.

M. Alain Feissli, Conseiller municipal, précise qu'il s'agissait d'une interpellation déposée dans trois endroits (Montreux, Sécurité Riviera et Vevey). Le Conseil communal de Vevey n'ayant pas encore siégé, une réponse conjointe interviendra ensuite comme précisé lors du dépôt de ladite interpellation.

La parole n'est plus demandée.

M. le Président lève la séance à 23h35.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président :

La secrétaire :

Pierre-André SPAHN

Françoise JORDAN